Projet de parc éolien à Saint-Trivier-de-Courtes, Ain

Bilan de la concertation préalable du 28 juin au 29 juillet 2021 réalisé par





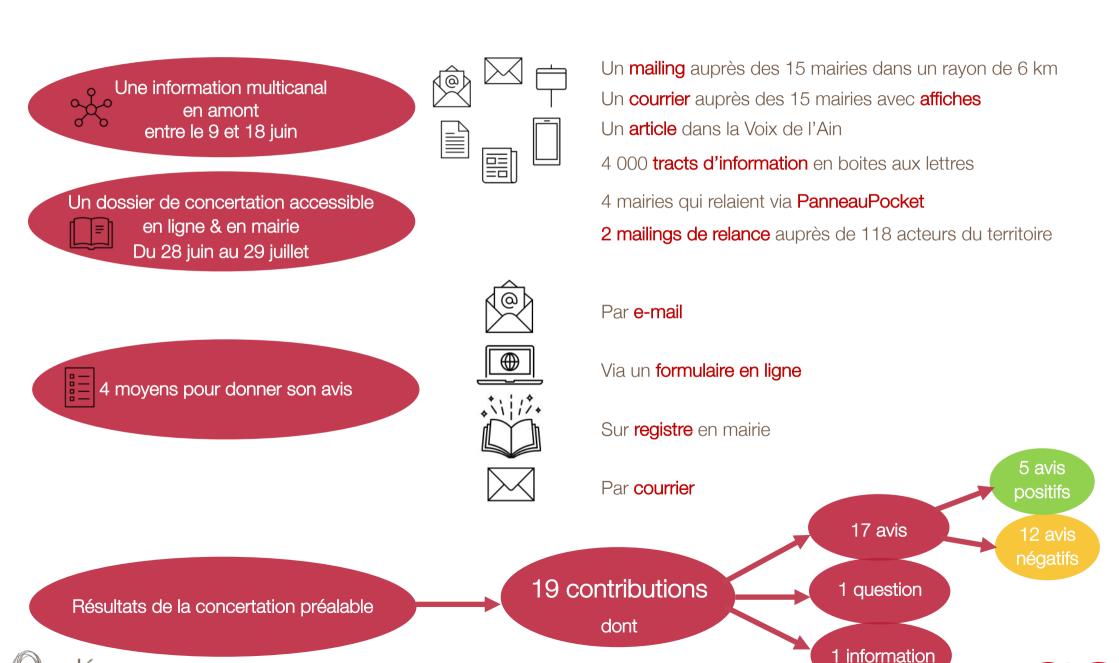
Synthese	2
Introduction	3
L'information pour 9 000 citoyens	4
Les moyens de donner son avis	6
La fréquentation du site internet	7
Une participation très discrète	8
Analyse des 19 avis reçus	9
Avis sur la localisation des éoliennes	11
Conclusion	12
Annexes	13





ıelía

# Synthèse de la concertation préalable du 28 juin au 29 juillet 2021



Parc éolien Soully d'Air de Saint-Trivier-de-Courtes - Bilan de la concertation préalable - Du 28 juin au 29 juillet 2021

# Introduction

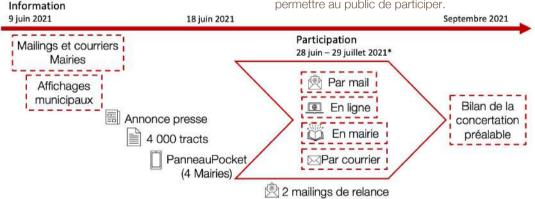
### La concertation préalable

Dans un contexte où l'implication du public devient une attente grandissante, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) a choisi de mettre en place une concertation préalable ouverte à tous, en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

La concertation donne à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de s'exprimer sur le projet. A l'issue de la concertation, le présent bilan est rendu public. La concertation préalable s'est déroulée sur 1 mois, avec une phase préalable d'information :

- du 9 juin au 28 juin 2021 une phase d'information à partir du 9 juin auprès des mairies et du 14 juin auprès des habitants
- du 28 juin au 29 juillet 2021 une phase de participation, matérialisée et dématérialisée

Accompagnée par l'Agence de concertation Quelia, la CNR a réalisé un dossier de la concertation pour donner accès aux informations pertinentes et permettre au public de participer.



\*Le dernier jour de l'année scolaire étant le mardi 6 juillet 2021, la consultation inclut plus d'une semaine de période scolaire, et a été étendue sur un mois pour faciliter la participation en période estivale.

# Modification du PLU engagée par la commune de Saint-Trivier-de-Courtes

Le PLU actuel de la commune date de 2007 et ne prend pas en compte les évolutions en lien avec la transition énergétique. Le conseil municipal a donc décidé de modifier son PLU à l'aide d'une déclaration de projet entrainant la mise en compatibilité de son PLU sur la base du projet éolien qui est considéré comme d'intérêt général en lien avec les objectifs. Dans ce cadre une concertation préalable peut être prévue conformément à l'article L121-16 du code de l'environnement.

Les élus ont délibéré à deux reprises (annexes 1 et 2) pour la mise en place ces procédures : en juillet 2020 pour le lancement de la déclaration de projet et en juin 2021 pour les modalités de la concertation préalable.

C'est dans ce contexte que la CNR organise cette concertation préalable volontaire autour du projet éolien « Soully d'Air ».

L'objectif est de pouvoir rendre compte de l'avis de toutes les parties prenantes avant le dépôt du dossier fin 2021.

### Le bilan de la concertation

Le présent document est le bilan de la concertation préalable. Il sera joint au dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

Ce document, rédigé par l'agence Quelia, présente l'ensemble des moyens mis en place par le porteur du projet pour informer et permettre la participation à la concertation, ainsi que les résultats et enseignements de la concertation

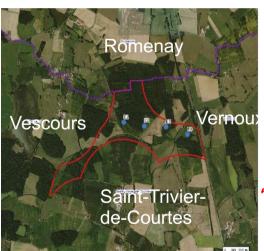
préalable, et enfin les mesures prises pour en tenir compte.

Le bilan de la concertation est disponible en ligne sur le site internet du parc éolien Soully d'Air:

#### https://Soullydair.eolienCNR.fr

Il est consultable en mairie de Saint-Trivier-de-Courtes

### Le projet



Le projet de parc éolien « Soully d'Air » prévoit l'implantation de 4 éoliennes sur la partie Nord de la la commune de Saint-Trivier-de-Courtes, aux lieux-dits « Rippe Charrée » et « Rippe de Soully ».

Zone projet

 Implantation provisoire des éoliennes



Exemple d'un photomontage avec vue sur le parc en projet depuis la RD 975, hameau du Petit Colombier





# Une information diffusée sur un territoire de près de 4 000 foyers, soit 9 000 habitants

### Un périmètre d'information étendu (15 communes)

CNR a tenu à informer la population sur une large zone de 15 communes à proximité du projet, représentant près de 9 000 habitants. Ce périmètre de concertation retenu est celui relatif à l'enquête publique, soit 6 km autour du futur parc éolien.

- Le 9 juin 2021, un e-mail a été adressé à chacune des 15 mairies pour expliquer la démarche de concertation préalable et les modalités de diffusion de l'information (annexe 3).
- Le 11 juin 2021, un courrier (annexe 4) et 3 affiches (format A4 et A3) ont été déposés ou envoyés par courrier, selon les jours d'ouverture, à chaque mairie des 15 communes pour affichage (annexe 5).
- A partir du 14 juin 2021, les habitants des 15 communes ont reçu un tract dans les boites aux lettres (voir ci-contre), qui invite à s'informer et à s'exprimer sur le projet dans le cadre de la concertation préalable, avec les moyens de participation indiqués (formulaire du site internet, e-mail, en mairie de Saint-Trivier-de-Courtes ou par courrier). Chacune des 15 mairies ont également reçu une vingtaine de tracts pour mise à disposition dans leurs locaux. A noter que les tracts, distribués par Mediapost (à l'exception de St-Trivier-de-Courtes), n'ont pu être remis dans les boites aux lettres avec l'indication STOP PUB).

### Une information sur mesure par les élus à Saint-Trivier-de-Courtes

Plus de 500 tracts ont été distribués le week-end du 12/13 juin par l'équipe municipale de Saint-Trivier-de-Courtes dans les boites aux lettres d'autant de foyers, représentant 1 103 habitants. Les boites aux lettres avec l'indication STOP PUB ont été également distribuées.

### Une information complémentaire via la presse

Afin d'informer un public plus large, le tract est publié dans la Voix de l'Ain, journal hebdomadaire régional, le 11 juin, ainsi que dans le Progrès, édition de Bourg-en-Bresse - Val de Saône Nord également le 11 juin (annexe 6).

### Un mailing de relance auprès de 118 contacts du territoire

Le 9 juillet, un e-mail de rappel de la démarche en cours est adressé auprès d'acteurs qualifiés du territoire, ainsi qu'à toutes les personnes inscrites à liste d'informations via le site internet. Cela représente près de 100 personnes et/ou organismes (annexe 8). Un autre e-mail, auprès des propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés, est adressé le 21 juillet, représentant 19 personnes (annexe 9).

#### Un relais via PanneauPocket sur 4 communes

4 communes (Saint-Trivier-de-Courtes, Romenay, Vernoux et Saint-Jean-sur-Reyssouze), ont souhaité communiquer directement auprès de leurs administrés via l'application PanneauPocket (annexe 10).





Tract diffusé à près de 4 000 exemplaires dans les boites aux lettres (format A5) et affiché dans chaque mairie (format A4 et A3) – Annexe 7



Carte indiquant les 15 communes proches de la zone projet ayant fait l'objet d'une distribution d'un tract d'information et d'un affichage en mairie





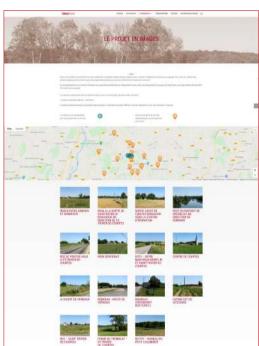
# Une information pédagogique, détaillée et accessible au plus grand nombre

### Le site internet https://soullydair.eoliencnr.fr

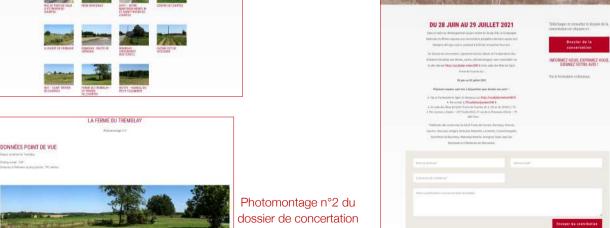
Du 28 juin au 29 juillet 2021, le site internet a mis en avant la démarche de concertation préalable pour inviter explicitement les visiteurs à la participation.

15 photomontages, réalisés à partir de photographies prises en direction du site du projet sur lesquelles sont insérées les éoliennes sont présentés dans le dossier de concertation et sur le site internet (comme ci-dessous) avec une carte de localisation de l'ensemble des points de vue.

Ces 15 photomontages sont un extrait avant dépôt de la demande d'autorisation, une quarantaine seront présentés dans le cadre de l'Autorisation Environnementale.



L'onglet « Le projet en images « présente les photomontages



Page « Concertation »

### Le dossier de concertation en ligne et en mairie

CNR a concu un dossier concertation (annexe 11) détaillé de 74 pages consultable en 2 exemplaires en mairie de Saint-Trivier-de-Courtes au format A4 (A3 pour les photomontages). dossier également téléchargeable sur le site internet (version basse définition de 9 pour chargement rapide et

Un effort important a été fait pour rendre les thèmes abordés, parfois techniques, accessibles et pédagogiques pour tous.

aisée par email).

transmission







Le dossier permet de découvrir le projet en plusieurs parties :

- Un résumé du projet avec des données techniques, l'historique, les retombées économiques
- Le développement du projet avec les résultats des études réalisées
- Les scénarii d'implantation et les photomontages
- Une présentation du porteur du projet, CNR
- Des données générales sur l'énergie éolienne





INFORMEZ-VOUS, EXPRIMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS!

Haut de page « Accueil »

CONCERTATION PRÉALABLE

# **SOULLY** D'AIR 4 modes de participation complémentaires en ligne, par e-mail, sur registre en mairie, par courrier

### Depuis le site internet

Sur chaque page du site internet https://soullydair.eoliencnr.fr un bandeau de navigation toujours visible en haut de la fenêtre avec un onglet « Concertation » permet d'accéder directement à la page dédiée à la concertation préalable (voir ici à droite => ).



### Via un formulaire en ligne

Sur l'onglet « *Concertation* », chaque internaute a accès au dossier de la concertation et à un formulaire à remplir en ligne pour donner son avis sur le projet.

### Par e-mail

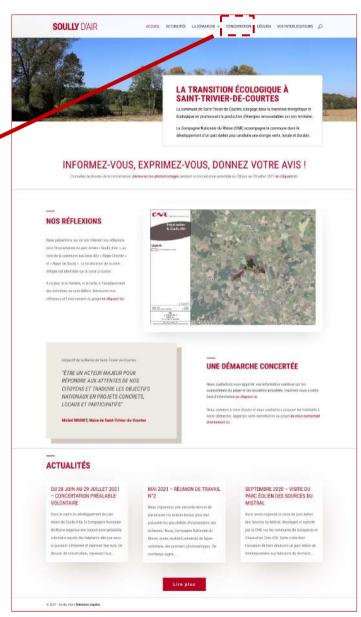
Une adressé dédiée à la concertation préalable a été créée : CPsoullydair@eolienCNR.fr

### Par courrier

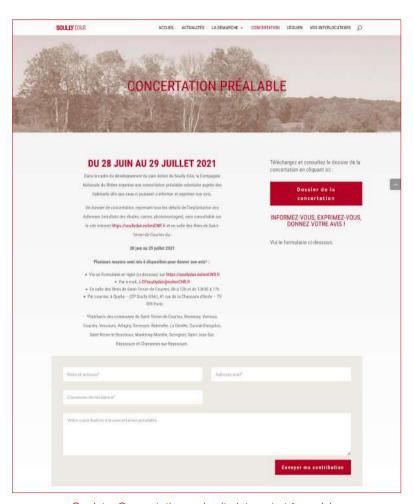
Les personnes n'ayant pas accès à internet sont invitées par le tract à adresser un courrier directement à l'agence de concertation : Quelia (CP Soully d'Air) – 41 rue de la Chaussée d'Antin 75 009 Paris

#### En mairie

Un registre, accessible à tous en mairie de Saint-Trivier-de-Courtes, aux horaires d'ouverture, permet aux habitants du territoire de donner leur avis sur le projet. 2 dossiers de la concertation sont mis à disposition.



Page « Accueil » du site internet



Onglet « Concertation » du site internet et formulaire accessible du 28 juin au 29 juillet 2021

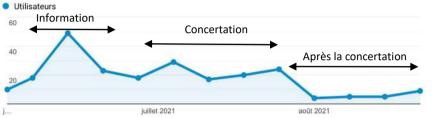
Le fonctionnement du formulaire a été vérifié le 27 juin, juste avant la mise en place de la concertation, puis testé à plusieurs reprises les 5, 10 et 30 juillet. Par la suite, des avis ont été reçus régulièrement par ce biais pendant toute la période de la concertation.



# 150 visites approfondies du site internet en 6 semaines

### Une fréquentation durant la phase information

La fréquentation du site internet décrit des amplitudes différentes, de 4 à 49 visiteurs par semaine. La fréquentation est la plus importante durant la phase d'information, puis elle se stabilise pendant la phase de participation.



Nombre d'utilisateurs du site internet par semaine entre le 1er juin et le 27 août 2021

Dates	Phases	Fréquentation		
du 09/06 au 18/06	Information	Entre 16 et 49 visites par semaine		
du 28/06 au 29/07	Concertation	Entre 17 et 29 visites par semaine		
depuis le 30/07	Après la concertation	Inférieure à 10 visites par semaine		

### Des visiteurs intéressés



Statistiques de fréquentation du site entre le 9 juin (début de l'information) et le 29 juillet 2021 (fin de la concertation)

Au regard de la population informée directement par tract – près de 4 000 foyers – avec une participation rendue possible sur 1 mois, la fréquentation du site internet (environ 150 visiteurs) est peu élevée, mais pour autant non négligeable. Cependant, en comparaison au nombre d'avis laissés (19, voir page suivante), moins de 10% des visiteurs du site internet ont souhaité contribuer à la concertation préalable.

On peut caractériser l'intérêt des internautes pour le projet :

- près de 1 500 pages vues cumulées
- des sessions de plus de 7 minutes en moyenne
- un taux de rebond moyen de seulement 32 %\*

\*Le taux de rebond correspond aux utilisateurs entrant sur le site et ressortant sans consulter d'autre page.

En dehors de la page d'accueil, la page « *Actualités »*, reprenant tous les termes de la concertation, est la plus visitée avec 88 vues uniques.

La page « Concertation » présentant le dossier de concertation et permettant de participer via un formulaire, arrive en seconde position, elle est visitée par 68 internautes, avec une durée moyenne assez courte (moins de 2 minutes).

La page permettant de visualiser les photomontages arrive en 3ème position, elle est visitée par 44 internautes, avec une durée moyenne courte de 1 minute environ.

# Un intérêt très modéré pour les photomontages

Les 15 photomontages ont été vus entre 2 à 15 fois.

Les 2 photomontages les plus vus sont ceux réalisés depuis les hameaux les plus proches des éoliennes en projet. Viennent ensuite 2 photomontages depuis les communes limitrophes de Romenay et Courtes.

Les photomontages les moins vus sont ceux réalisés depuis la RD2 de St-Trivier-de-Courtes et de la RD89 de Servignat.

Page	Vues uniques	Durée moyenne	
Actualités	88	~ 2 min	
Concertation	68	~ 2 min	
Le projet en images	44	~ 1 min	

Nombre de pages vues sur le site web en 158 visites

Photomontages	Vues uniques
1 – RD975 Hameau du petit Colombier	15
2 - Ferme du Tremblay, St-Trivier-de- Courtes	12
13 - RD37 sortie de Ratenelle vers Romenay	9
8 - Centre de Courtes	8
12 - RD933 entre Arbigny et Sermoyer	7
15 - RD56 sortie de St-Nizier-le- Bouchoux vers de St-Trivier-de-Courtes	7
4 - Entrée est de Vescours	5
5 - Romenay : croisement RD975/RD12	5
11 - RD2 de Pont-de-Vaux a St-Trivier- de-Courtes	5
9 - D975 – entre Mantenay-Montlin et St- Trivier-de-Courtes	4
6 - Romenay : route de Vernoux	3
14 - Sortie ouest de Curciat-Dongalon vers la station d'épuration	3
7 - à l'ouest de Vernoux	3
3 - RD2 – Saint-Trivier-de-Courtes	2
10 - RD80 Servignat	2





# **SOULLY** D'AIR Une participation faible, à proximité du projet

### 19 avis reçus sur près de 9 000 habitants informés

- 10 avis ont été recus grâce au formulaire de participation sur le site internet
- 7 ont été transmis directement à l'adresse e-mail dédiée
- 2 avis ont été déposés en registre en mairie
- Aucun avis n'a été recu par courrier

Tous les avis ont été traités de manière anonyme (sauf pour les organismes). Parmi les 19 avis reçus:

- 10 avis proviennent d'habitants de Saint-Trivier-de-Courtes
- 3 avis proviennent de communes limitrophes (Romenay, Vescours et Vernoux)
- 1 avis provient de Saint-Nizier-le-Bouchoux, dans le périmètre de concertation des 6km
- 2 avis proviennent de 2 communes situées hors périmètre de concertation (Cormoz 13km et Vandeins 30km)
- 1 avis provient d'une association active sur le périmètre de concertation
- 2 participants n'ont pas indiqué leur commune d'habitation

Les avis exprimés émanent davantage de personnes défavorables au projet. Toutefois le taux de participation est particulièrement bas par rapport au nombre de foyers informés.

NB: au vu de la faible participation, la CNR a souhaité prendre en compte les 2 avis hors périmètre. Au même titre, 3 autres avis ont été laissés en dehors de la période de concertation (entre les 15 et 17 juin); ces avis sont toutefois insérés dans le bilan.

	Avis positif	Avis négatif	Information	Question	Total	Population informée
Tous	5	12	1	1	19	9 000 hab.
St-Trivier-de-C.	2	7	-	1	10	1 100 hab.

### Les parties prenantes qui se sont exprimées

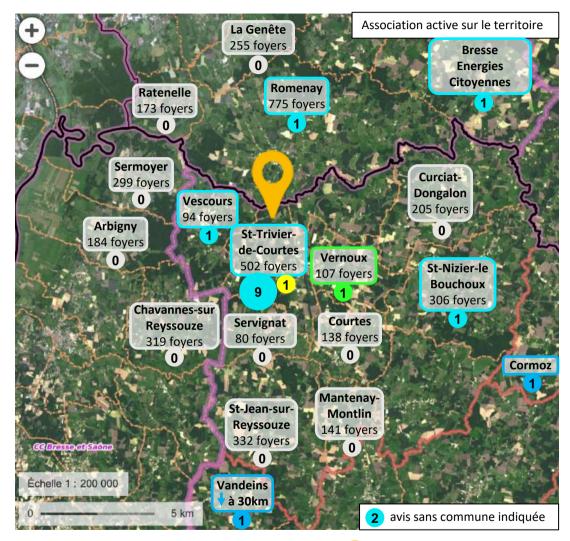
En plus des habitants, des représentants de parties prenantes locales se sont exprimés via la concertation préalable pour faire valoir les enjeux qui sont les leurs en lien avec le projet éolien:

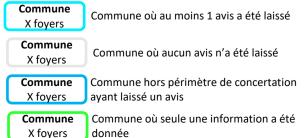
- Bresse Energies citoyennes
- Société de chasse Diane de Sonville (Saint-Trivier-de-Courtes)
- ACCA de Saint-Trivier-de-Courtes

### Des avis détaillés et argumentés

La quasi-totalité des participants ne se contente pas de donner une opinion sur le projet. Les avis font l'objet d'un développement, plus ou moins détaillé, formulant des guestions, des inquiétudes ou encore des arguments généralistes ou plus contextualisés pour ou contre l'éolien et/ou le projet. Un avis opposé au projet, seul avis aux propos indécents, n'apporte aucun élément d'argument.

Les propos les plus récurrents ont été regroupés en page 10 sous la forme d'un tableau thématique afin de mettre en exerque les enjeux soulevés par les participants. uelía







Zone projet

Nombre d'avis recu(s)

Aucun avis recu

information

Question



L'analyse est basée sur les avis déposés traités de manière anonyme. Seules les fonctions des participants sont mentionnées lorsqu'elles l'ont été dans le texte de l'avis déposé.

Thématiques	Avis exprimés		
Eolien et transition écologique	•••••	0000	
Enjeux paysagers et visuels	•••••	•	
Impacts acoustiques	•••••		
Impacts faune et flore	••••	•	
Politique économique et retombées	•••	•	
Impact sur l'immobilier	••••		
Potentiel vent	•••		
Impact sur la « tranquillité »	•••		
Information et concertation		••	
Santé	••		
Matériaux et recyclage	••		

Sont listés dans le tableau cicontre, tous les sujets abordés au moins cités 2 fois (les autres thèmes sont restitués sur la page suivante). Par exemple, 7 personnes, considèrent que l'éolien ne représente pas un levier pertinent en termes de transition écologique, alors que 4 personnes expriment l'avis contraire.

- Avis exprimé négatif
- Avis exprimé positif

Il est intéressant de noter qu'il y a peu de particularités propres aux avis de St-Trivier-de-Courtes : des habitants des communes alentours parlent tout autant d'un impact acoustique et d'une perte de tranquillité, malgré l'éloignement. Le seul argument inhérent aux habitants de St-Trivier-de-Courtes, c'est la dévaluation immobilière.

Ci-dessous sont retranscrits quelques verbatim pour illustrer par thème les avis exprimés suivant les avis négatifs (-) et les avis positifs (+).

#### Eolien et transition écologique

- « je ne pense pas qu'on puisse couvrir la France de plusieurs dizaines de milliers
   d'éoliennes sachant qu'il faut au minimum 100 éoliennes de 3MW de puissance pour remplacer une seule tranche nucléaire de 900MW »
- « importance de l'éolien dans le mix énergétique renouvelable tant au niveau national, européen que mondial [...] effort général nécessaire pour une transition énergétique s'inscrivant dans la lutte contre le dérèglement climatique.»

### Enjeux paysagers et visuels

- « saccage visuel du paysage» ; « Nous avons intégré ce village et ce hameau pour son paysage et sous peu, il va être mis à mal avec la pose de ces éoliennes !!! »
- « L'emplacement de ce parc a très peu d'impact sur le plan visuel »

#### Impacts acoustiques

« Pour nous ce projet est source de nuisances, sonores » ; « une pollution sonore constante »

# Des thématiques récurrentes

#### Impacts faune et flore

- « une perte d'habitats, de territoires de reproduction, de repos, d'alimentation d'espèces chassables est pour nous une certitude »
- + « Je suis favorable à ce projet sur le plan écologique, agro environnemental et géographique. Il n'impacte pas la faune et la flore »

#### Politique économique et retombées

- « je suis également totalement opposé à la politique économique qui consiste à indemniser financièrement les agriculteurs et les propriétaires fonciers et au versement de subventions aux communes en compensation de la perte des taxes d'habitation »
- \* C'est une énergie bien pour l'économie et l'emploi »

#### Impact sur l'immobilier

« Vous dites que nos maisons ne perdront pas en valeur, c'est totalement faux beaucoup on gagné en justice pour cela » ; « dévaluation de mon bien immobilier situé à proximité «

#### Potentiel vent

« on ne peut pas trouver un endroit en France où il y a aussi peu de conditions climatiques favorables, large plaine à une altitude de 200m entre Saône et Jura où le vent est pratiquement inexistant, vitesse moyenne 5m.s/-1 »

#### Impact sur la « tranquillité »

« J'ai acheté en décembre 2019, pour la vue au milieu des champs et la tranquillité. »

#### Information et concertation

« Nous avons bien été informés sur l'évolution du projet, et j'espère qu'il va se concrétiser » ; « La concertation avec les acteurs du territoire permet une bonne compréhension du projet. »

#### Impact sur la santé

« ondes néfastes » ; « une nuisance pour nous, nos enfants »

#### Matériaux et recyclage des éoliennes

« bétonner des sols afin de construire leurs assises, et dans le futur, leur déconstruction » ;
 « produits exclusivement importés de Chine [...] Que fait-on ensuite des blocs de béton, des pâles ? »







# Et des thématiques particulières

### Chasse et patrimoine - deux propos très argumentés

#### L'enjeu biodiversité selon les chasseurs de St-Trivier-de-Courtes

L'avis exprimé par l'association de chasse ACCA de St-Trivier-de-Courtes, évoque de nombreux points résumés ci-après.

- L'association déplore que « l'étude relative à la biodiversité ne concerne quasiment que les espèces animales protégées et/ou dites remarquables » en mettant en avant des « espèces telles que la bécasse des bois, la palombe, les grives , les anatidés,... qui sont pour [les chasseurs] d'intérêt écologique »
- L'impact présumé sur des espèces en lien avec l'activité cynégétique entraverait le « maintien du tissu associatif et la vie de [la] commune rurale »
- Critique du « phénomène d'effarouchement via la perturbation et le dérangement d'individus » et
   « effet « barrière » via la perturbation et le dérangement des individus en vol » qui entraineraient
   « une perte d'habitats, de territoires de reproduction, de repos, d'alimentation d'espèces chassables »
- Selon le principe ERC (éviter, réduire, compenser), l'ACCA estime « qu'aucune mesure n'est préconisée sur la « compensation » des impacts. » et qu'au sujet des mesures de « réduction » dans la phase travaux et remise en état après l'exécution du chantier « aucune information n'est disponible en ce qui concerne les bonnes pratiques environnementales »

# L'enjeu du patrimoine et du tourisme pour la propriétaire d'une ferme bressanne

Une propriétaire d'une ferme bressanne à cheminée sarrasine (XVème s.) située sur une commune proche du projet, fait part de son avis, sur près de 5 pages dans le registre en mairie. Son propos est synthétisé ci-dessous :

- La propriétaire fait savoir que le bâtiment est classé monument historique depuis 1944
- La ferme bressanne « fait partie de l'offre touristique de Grand Bourg Agglomération et des circuits proposés par l'Office de Tourisme de Bourg-en-Bresse »
- La ferme accueille « de nombreux touristes de France, d'Europe et d'au-delà qui viennent la visiter et/ou y séjourner pour une nuit ou quelques jours »
- Mme X s'inquiète « des retombées touristiques et économiques » et « imagine la réaction forcément négative des touristes, leur dégoût »

### D'autres thématiques évoquées

#### Fournisseur d'électricité verte ILEK

« Vous parlez d'une réduction de 100€ par an sur nos factures, mais pour cela il faut aller chez un fournisseur dont les abonnements sont plus chers. Pour nous cela représente un grain de riz, nous payons 280€ d'électricité par mois! »

### Parcelles concernées par les éoliennes

+

« je suis favorable à l'implantation des éoliennes dans le projet Soully d'air ayant des parcelles à proximité en usufruit, mon fils étant nu-propriétaire »

#### Absence d'intérêt personnel

-

« nous ne soutenons pas votre projet éolien et n'y trouvons aucun intérêt personnel. »

### Quelques questions, attentes et information

Sont restitués ici les éléments de questions, attentes exprimées ou informations nouvelles par les participants. La CNR y apportera des réponses ultérieurement dans un document dédié.

# Des questions : remise en état du site, potentiel vent, chasse et phase de travaux

- « Que fait-on ensuite des blocs de béton, des pâles ? Comment reconstruire le paysage défiguré ? »
- « Nous ne sommes pas particulièrement dans une région ventée. Pourraient-elles tourner à plein régime ? »
- « Pendant la phase de travaux, la chasse aux grands/petits gibiers sera autorisée, tous les jours
   ? Uniquement le week-end ? Non autorisée ? »

# Des attentes : chasse, mesures de compensation et d'accompagnement, photomontages

- « mesures de compensation ciblées sur les habitats et/ou les espèces qui subiront des impacts résiduels notables, soient mises en oeuvre en priorité sur la commune de Saint Trivier De Courtes et si possible, sur les communes limitrophes »
- « mesures d'accompagnement, volontaires et non obligatoires, soient mises en œuvre par la CNR en collaboration avec l'Acca , notamment des mesures favorables aux milieux naturels et aux espèces animales , sur la commune de Saint Trivier de Courtes »
- Par souci d'anonymisation, nous pouvons dire que Madame X attend un photomontage depuis un point de vue particulier afin de mesurer l'impact paysager réel du parc éolien sur « un patrimoine à conserver, au même titre qu'une espèce animale ou une zone naturelle à protéger »

#### Présence d'éléments archéologiques dans le Rippe de Soully

Un participant informe la CNR de la présence d'éléments relevant d'un site gallo-romain, communiqué à la Direction générale des Affaires Culturelles et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles en 2010.

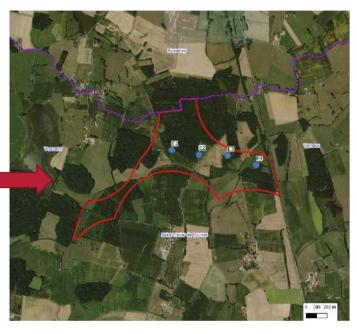


# Aucun avis exprimé sur la localisation des éoliennes dans la zone

### D'un potentiel maximaliste de 6 éoliennes à une version finale de 4 éoliennes







Version à 6 éoliennes (maximaliste)

Version à 4 éoliennes (partie Ouest tronquée)

Version à 4 éoliennes (finale resserrée)

Dans le dossier de concertation, la CNR a souhaité expliquer de façon explicite et pédagogique la réflexion menée entre, futur parc éolien et prise en considération de l'environnement proche. D'un potentiel maximaliste, qui permettrait l'implantation de 6 éoliennes, la variante finale proposée est de 4 éoliennes « en version resserrée ». Prise en compte des enjeux d'implantation tels que l'étang Morel et nid de Milan royal, recherche d'un éloignement des hameaux et d'un alignement des éoliennes, sont des critères que la CNR a voulu s'imposer.

Or, il est à noter qu'aucun des 19 avis déposés ne fait mention de la construction de la réflexion qui définit la variante finale proposée. Les participants (avis négatifs et positifs confondus) n'interagissent jamais avec le choix de l'implantation des 4 éoliennes (aucune proposition alternative, aucune critique spécifique, ni de remarques positives explicites sur la prise en considération de l'environnement de la CNR).





# Conclusion

La CNR a réalisé une concertation préalable afin d'informer et de recueillir les avis des habitants et parties prenantes locales sur le projet de parc éolien Soully d'Air sur la commune de Saint-Trivier-de-Courtes dans l'Ain, en amont du dépôt de la demande d'autorisation ICPE (prévue fin 2021). La CNR a procédé à une information spécifique dans le périmètre de l'enquête publique (15 communes), soit environ 4 000 foyers informés (9 000 habitants) dès le 14 juin 2021. Les citoyens pouvaient donner leur avis du 28 juin au 29 juillet 2021.

La concertation préalable se caractérise par une participation discrète avec 19 avis reçus (16 habitants-citoyens, 2 représentants d'associations de chasse, 1 association sur les énergies citoyennes). Plusieurs riverains, proches de la zone d'étude, ont su saisir l'occasion de la concertation préalable pour faire part de leurs avis sur le développement de l'éolien sur le territoire. Les participants qui ont déposé un avis ont pris le temps d'apporter des contributions structurées et de poser à l'intention de la CNR des questions sur le projet. A noter qu'une dizaine de personnes se sont rendues en mairie de Saint-Trivier-de-Courtes pour consulter le dossier de concertation, et seulement 2 avis y ont été déposés.

Les moyens d'information mis en œuvre et les possibilités de participation ont été mis en place par CNR pour faciliter l'expression notamment de la part des personnes ayant des réserves, critiques, reproches, contestations ou oppositions à formuler. Or une très large majorité des habitants ne s'est pas exprimée. Cette faible participation semble indiquer que la démarche portée par la CNR en partenariat avec les collectivités suscite moins de désapprobation que ne le laisse penser certains propos dans les 19 avis reçus.

Dans cette concertation préalable, CNR a présenté son cheminement de choix des d'implantation – proposition d'un parc éolien de 4 éoliennes en « version resserrée » contre un potentiel réel de 6 éoliennes pour le projet. Malgré ce choix et la volonté de pédagogie de la CNR, il convient de noter qu'aucun participant n'a émis de commentaires sur le nombre et la localisation des 4 éoliennes dans la zone d'étude.

La nature de certaines réserves émises (place de l'éolien dans la transition écologique, impact sur la santé, politique économique et retombée, matériaux et recyclage) témoigne d'une remise en question de l'éolien et non des caractéristiques spécifiques du projet Soullyd'air de CNR.

La thématique de l'intégration paysagère, 2ème thème le plus abordé (9 avis dont 8 négatifs) porte une dimension subjective qui mérite d'être caractérisée. Toutefois les visiteurs et participants ont montré peu d'intérêt pour les photomontages mis à disposition (autant sur internet – 15 vues au maximum - que dans le dossier en mairie – 10 visiteurs environ) et une seule personne affilie un impact négatif sur le paysage à un point de vue particulier.

Au vu des enseignements de cette concertation préalable, nous recommandons à la CNR :

- D'apporter des réponses détaillées aux sollicitations reçues,
- D'échanger directement avec certaines parties prenantes ayant exprimé des attentes, en particulier avec les représentants de la chasse et l'association citoyenne,
- De continuer à informer la population sur le développement du projet via le site internet et en mettant à disposition de tous, le bilan de la concertation en ligne et en mairie,
- De maintenir le dialogue avec les élus, notamment municipaux.







### Déclaration de modification du PLU pour le projet Soully d'Air - Conseil municipal du 2 juillet 2020



#### Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 valant procès-verbal

<u>Présents</u>: Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Valérie CLAIN, Françoise VELON, Christian REYNALD, Catherine MOREL, Philippe MARCON, Delphine LAVIGNE, Christophe DISSES, Christine FAVIER, Sebastien PILIGET

Excusées: Johana VEYRAT (pouvoir à Yves BERNARD), Aurélie CHARDARD (pouvoir à Sébastien PUGET)

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire présente les intervenants de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui ont été invités pour présenter aux élus le projet éolien SOULLY d'Air.

#### Ordre du jour

- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Fixation des taux de fiscalité
- Vote des budgets primitifs
- Déclaration de Projet CNR
- TVA " Hôtel de l'Ain "
   Questions diverses
- Questions diverses

#### Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Valérie CLAIN comme secrétaire de séance.

#### Installation de Madame Aurélie CHARDARD

Monsieur le Maire installe comme conseillère municipale Madame Aurélie CHARDARD en remplacement de Madame GERAT, démissionnaire de la liste "Ensemble pour demain".

Approbation du Procès-verbal faisant office des Comptes rendus des conseils municipaux du 23 mai et du 4 iuin 2020

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces comptes rendus

#### Projets de délibérations :

#### Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas donné suite à son droit de préemption dans le cadre de quatre dossiers.

#### Vote des taux des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire rappelle que d'importants efforts ont été fait pour diminuer les dépenses de fonctionnement ces dernières années et compenser notamment les réductions des dotations de l'Etat. Pour maintenir les services et continuer à équiper la commune, il propose une augmentation de ces taux de taxes d'un demi-point.

Le nouveau taux des taxes serait de :

Taxe Foncière Bâti : 15.48 % Taxe Foncière non Bâti : 43.11 %

Taxe Fonciere non Bati : 43.11 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation des taux comme indiquée ci-dessus.

#### Vote des budgets primitifs

#### Budget communa

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 présenté par Monsieur le Maire.

#### Budget annexe 2020 des Platières 2

Le budget annexe des platières 2 présenté par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

#### Budget annexe 2020 du Champ de La Jeanne

Monsieur le Maire présente le budget du lotissement Le Champ de La Jeanne. Ce budget est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

#### Budget annexe Action Commerce

Mon<mark>sieur</mark> le Maire explique que ce budget a été créé afin de faciliter les actions de la commune en faveur du commerce.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

#### CNR. Déclaration de modification du PLU pour le projet Soully d'Air

Monsieur le Maire explique que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Saint-Trivier-de-Courtes est non compatible en l'état avec un projet éolien. Le PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) est ancien, et n'évoque pas les questions d'énergie renouvelable et de transition énergétique. Il peut y avoir besoin d'empiéter sur les Espaces Boisés Classés (EBC). La procédure la plus logique est celle de la Déclaration de Projet permettant la mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur, le PLU.

Il co<mark>nvient</mark> donc de prendre une délibération pour le lancement d'une Déclaration de Projet comportant mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur, le PLU.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de Déclaration de Projet.





# Annexe 2

### Déclaration de concertation préalable pour le projet Soully d'Air - Conseil municipal du 3 juin 2021



Approuvé lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juin 2021 à 18h30

#### COMPTE RENDU DE SEANCE VALANT PROCES-VERBAL

Conseillers municipaux présents: Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Christian REYNAUD, Françoise VELON, Catherine MOREL, Christophe DISSES, Christine FAVIER, Sébastien PUGET, Aurélie CHARDARD, Jean Yves BOUILLOUX

Excusés: Delphine LAVIGNE (pouvoir donné à Joël CORDENOD), Johana VEYRAT (pouvoir donné à Yves BERNARD). Valérie CLAIN (pouvoir donné à Christian REYNAUD)

Absents : néant

Date de la convocation : le 26 mai 2021

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Aurélie CHARDARD secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2021 (ci-joint)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 6 mai 2021.

#### Projets de délibérations :

- 1. Eolien: Concertation Préalable,
- 2. Demande de financement d'une extension de réseau électrique des projets agricoles,
- 3. Régularisation de la délibération de la vente de la parcelle n°23 au lotissement les Platières 2,
- 4. Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit du SDIS de la parcelle cadastrée D1250,

Conseil Municipal du 3 juin 2021 : Compte-rendu valant procès-verbal

1

- Photovoltaïque : modification simplifiée d'urbanisme suite à une erreur matérielle sur le zonage d'une partie du projet,
- 6. Suites à donner concernant le vol du fourgon utilitaire lors du cambriolage de l'atelier communal.
- 7. DIA

#### **Questions diverses**

#### 1. Eolien : concertation préalable

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 02/07/2020 a décidé de mettre en œuvre une déclaration de projet pour permettre la réalisation du projet éolien « Le Soully d'Air »

Il rappelle que ce projet présente un intérêt collectif pour la commune en ce qu'il constitue à la fois une activité économique et un équipement collectif et qu'il permet de répondre au défi de la nécessaire transition écologique.

Il indique que ce projet étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, il a été décidé de mener une « évaluation environnementale » dans le cadre de la mise en compatibilité du dossier de Plan Local d'Urbanisme. De ce fait, le dossier de déclaration de projet entrainant mise en compatibilité du PLU, entre dans le champ de la procédure du « droit d'initiative », dispositif prévu par le code de l'environnement, notamment à son article L121-17,

Monsieur le Maire, rappelle que, dans le cas d'une déclaration de projet, la concertation n'est pas une obligation, mais il propose d'en organiser une qui permettra de nourrir la réflexion.

En application des dispositions du code de l'environnement, la présente délibération constitue déclaration d'intention et contient ci-après les éléments demandés à l'article L121-18,

#### DECLARATION D'INTENTION

#### 1° Motivation et raisons d'être du projet

L'étude, la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Trivier-de-Courtes participant aux objectifs de déploiement des Energies Renouvelables en France et dans la région AURA

#### 2° Le cas échéant, le plan ou programme dont il découle

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie, et le Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable et de l'Egalité des Territoires.

Conseil Municipal du 3 juin 2021 : Compte-rendu valant procès-verbal

.







### Déclaration de concertation préalable pour le projet Soully d'Air - Conseil municipal du 3 juin 2021

#### 3° Liste des communes susceptibles d'être affectées par le projet

Saint-Trivier-de-Courtes, Romenay, Vernoux, Courtes, Vescours, Arbigny, Sermoyer, Ratenelle, La Genête, Curciat-Dongalon, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Mantenay-Montlin, Servignat, Saint-Jean-Sur-Reyssouze, Chavannes-sur-Reyssouze,

#### 4° Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Milieux physique, paysager, environnemental, naturel, et humain.

#### 5° Le cas échéant, les solutions alternatives envisagées

Production d'électricité à partir d'énergie fossile.

#### 6° Modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public

Le dossier de déclaration de projet pour la réalisation du projet éolien « Le Soully d'air » sera soumis à concertation préalable selon les modalités suivantes :

#### Publicité :

Un bulletin d'information sera distribué aux habitants de Saint-Trivier-de-Courtes et des communes limitrophes dans la mesure des moyens disponibles.

#### 1 dossier de présentation

Présentant le projet et la procédure de modification du PLU : disponible en mairie de St Trivier et sur le site internet du projet, pendant 1 mois du 28 juin au 29 juillet.

#### Le recueil des expressions via :

Un formulaire Web en ligne

Une adresse mail

Un registre en mairie de St Trivier

Par courrier

VU le code général des collectivités locales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L15354 à L153-59, L30-6, R104-8 et R153-16-2.

**VU** le code de l'environnement et notamment les article L121-15-1 et L121-17, d'après lesquels un droit d'initiative est ouvert; ainsi que l'article L121-16 définissant la possibilité d'une concertation préalable.

VU la délibération en date du 2/07/2020 qui a prescrit la déclaration de projet pour la réalisation du projet éolien « Le Soully d'Air »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 DECIDE, de soumettre le dossier de déclaration de projet pour la réalisation d'un projet éolien « Le Soully d'Air », entrainant mise en compatibilité du PLU à concertation préalable comme prévu à l'article L121-16 du code de l'environnement, selon les modalités suivantes:

Conseil Municipal du 3 juin 2021 : Compte-rendu valant procès-verbal

3

Un dossier sera mis à disposition du public présentant le projet et la mise en compatibilité du PLU en mairie de St Trivier et sur le site internet du projet, pendant 1 mois du 28 juin au 29 juillet.

Un bulletin d'information sera distribué aux habitants de St-Trivier et des communes limitrophes dans la mesure des moyens disponibles.

Le recueil des informations se fera via :

- Un formulaire Web en ligne
- Une adresse mail
- Un registre en mairie de St Trivier
- Par courrier
- **DIT QUE**, conformément à l'article L121-18 du code de l'environnement, la présente déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de la commune,
- **DIT QUE,** conformément à l'article L121-16 du code de l'environnement, quinze jours avant le début de la concertation, le public sera informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage.
- RAPPELLE QUE, à l'issue de celle-ci, le bilan de la concertation sera rendu public.
  - Demande de financement d'une extension de réseau électrique des projets agricoles

Madame Catherine MOREL, conseillère municipale concernée par ce sujet, sort de la salle et ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande reçue en mairie de M. Fabrice PERNET pour la prise en charge dans le cadre du protocole du 26 octobre 2018, de l'extension du réseau électrique pour un poulailler qu'il souhaite acquérir au 566 route de la Croix Blanche à Saint-Trivier-de-Courtes (propriété de M. Et Mme MOREL, Dominique et Catherine).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le protocole cadre relatif à l'extension du réseau électrique des projets agricoles conclu le 26 octobre 2018, notamment par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), le Conseil Départemental d'Association des Maires du Département de l'Ain, établit des modalités financières visant à accompagner la réalisation d'extension des réseaux électriques à de nouveaux bâtiments et à des équipements nécessaires à la pérennité des exploitations agricoles du département.

Il précise l'article 1 du protocole qui rappelle que :

On entend par « extension du réseau électrique » le prolongement, généralement en bordure d'une voie publique, d'une ligne existante jusqu'à des bâtiments ou des parcelles à

Conseil Municipal du 3 juin 2021 : Compte-rendu valant procès-verbal

4







### Mailing auprès des 15 mairies du périmètre de concertation préalable – 9 juin 2021



#### Soully d'Air

9 juin 2021 à 18:38

Parc éolien Soully d'air : concertation préalable et diffusion de l'information

À: Soully d'Air

A l'attention de Madame, Monsieur le Maire,

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre du développement du parc éolien de Soully d'Air à Saint-Trivier-de-Courtes, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) organise une concertation préalable volontaire auprès des habitants afin que ceux-ci puissent s'informer et exprimer leur avis. Votre commune se trouve dans le périmètre des 6km autour du projet et est ainsi directement concernée par la démarche de concertation.

Un dossier de concertation, reprenant tous les détails de l'implantation des éoliennes (résultats des études, cartes, photomontages), sera consultable sur le site internet <a href="https://SoullydAir.EolienCNR.fr">https://SoullydAir.EolienCNR.fr</a> et en salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes du :

#### 28 juin au 29 juillet 2021

#### Plusieurs moyens sont mis à disposition pour donner son avis :

- Via un Formulaire en ligne sur https://soullydair.eolienCNR.fr
- Par E-mail. à CPsoullvdair@eolienCNR.fr
- En salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes, 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h
- Par courrier, à Quelia (CP Soully d'Air), 41 rue de la Chaussée d'Antin 75 009 Paris

Afin de diffuser largement et préalablement les modalités de cette concertation préalable, la CNR a délégué à Mediapost le tractage en boites aux lettres, qui sera réalisé lors de la semaine du 14 juin. Vous trouverez un exemplaire de ce tract en pièce-jointe.

En complément, nous vous proposons :

- D'afficher en mairie une version papier au format A3 ou A4 du recto et du verso du tract qui vous sera transmis par courrier
- De mettre à disposition des habitants en mairie, à partir de ce vendredi 11 juin, une liasse de 25 exemplaires de ce même tract.

Selon les horaires d'ouverture de votre commune, nous vous remettrons les documents en main propre à l'accueil ou nous les enverrons par courrier ce vendredi 11 juin.

Vous remerciant par avance pour votre considération, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Madame, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Maya FORNI

Email: SoullydAir@EolienCNR.fr

Site web: https://SoullydAir.EolienCNR.fr







### Courrier type auprès des 15 mairies du périmètre de concertation – 11 juin



A l'attention de Madame la Maire, Mairie de Vescours Vescours

Le 11 juin 2021,

Objet : Parc éolien Soully d'air : concertation préalable et diffusion de l'information

A l'attention de Madame la Maire.

Madame la Maire,

Dans le cadre du développement du parc éolien de Soully d'Air à Saint-Trivier-de-Courtes, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) organise une concertation préalable volontaire auprès des habitants afin que ceux-ci puissent s'informer et exprimer leur avis. Votre commune se trouve dans le périmètre des 6 km autour du projet et est ainsi directement concernée par la démarche de concertation.

Un dossier de concertation, reprenant tous les détails de l'implantation des éoliennes (résultats des études, cartes, photomontages), sera consultable sur le site internet <a href="https://SoullydAir.EolienCNR.fr">https://SoullydAir.EolienCNR.fr</a> et en salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes du :

28 juin au 29 juillet 2021

#### Plusieurs moyens sont mis à disposition pour donner son avis :

- · Via un Formulaire en ligne sur https://soullydair.eolienCNR.fr
- Par e-mail, à <u>CPsoullydair@eolienCNR.fr</u>
- En salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes, de 8h00 à 12h et de 13h 30 à 17h
- Par courrier, à Quelia (CP Soully d'Air), 41 rue de la Chaussée d'Antin 75 009 Paris

Afin de diffuser largement et préalablement les modalités de cette concertation préalable, la CNR a délégué à Mediapost le tractage en boites aux lettres, qui sera réalisé lors de la semaine du 14 juin.

En complément, nous vous proposons :

- . D'afficher en mairie une version papier au format A3 ou A4 du recto et du verso du tract
- De mettre à disposition des habitants en mairie, à partir de ce vendredi 11 juin, une liasse de 25 exemplaires de ce même tract.

Selon les horaires d'ouverture de votre commune, nous vous remettrons les documents en main propre à l'accueil ou nous les enverrons par courrier ou en boite aux lettres dans la journée de ce vendredi 11 juin.

Vous remerciant par avance pour votre considération, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Madame la Maire, nos sincères salutations.

Maya FORNI
Compagnie Nationale du Rhône
Courriel : <u>SoullydAir@eolienCNR.fr</u>
Site internet : https://SoullydAir.eolienCNR.fr

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Siège social : 2 rue André Bonin - 69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE - Tél. : +33 (0)4 72 00 69 69 - Fax : +33 (0)4 72 10 66 66 cnr.lyon@cnr.tm.fr - Société anonyme d'intérêt général au capital de 5 488 164 € - RCS Lyon 957 520 901

cnr.tm.fr





# Annexe 5

## Affichage type en mairie – à partir du 11 juin









# Annexe 6

Articles de presse parus dans la Voix de l'Ain et le Progrès (édition de Bourg-en-Bresse) - 11 juin 2021

24 ACTU BRESSE La réouverture en salle, un moment

attendu Chez la Mère Bouvier

veaux clients ont profi-té avec plaisir de l'oude cette institution

gouvernement, la réouverture ce mercredi 9 juin des salles intérieures de res-taurant, à 50 % des capaci-Roland Guillon, 91 ans tés d'accueil avec des ta- ancien directeur de l'école Bouvier, du nom du res-d'hui à retrouver la place taurant bien connu à que je réserve un jour sur Montcet, qui se démène deux, jei, puis demain à

de Montcet.

à la vente à emporter. Du trouver la convivialité qui 19 mai au 9 juin, nous a fait défaut ».

se d'environ 30 places. Ce-pendant, le temps incertain, avec le froid au début le retour de la clientèle Avec une quarantaine de clients dans une salle rem-D écidée par calendrier clients dans une salle rem-et modalités par le plie à moitié, je suis con-

Roland Guillon, 91 ans, bles de 6 personnes primaire de Corgenon, est un habitué - « l'ai beaupour faire tourner l'éta-blissement. Lionel, le chef âgé de 45 des repas à domicile penans, explique : « L'entre-prise familiale a résisté de confinement, c'est un grace aux aides de l'Etat et véritable bonheur de re-



A la table voisine, Régine et Alain sont en chambre d'hôtes pour 15 jours à Montcet, Ces Strasbour geois déménagent à Saint-Denis-lès-Bourg. « Des amis nous ont parlé de la renommée de la table », configuratills.

L'établissement reprend es activités les vendredis et samedis soir. En atten-dant le 30 juin et la possibilité de recevoir les cli ents à 100 % de la capacité, dans le respect du protocole sanitaire.

De notre correspondant

Bernard BEROT

Roland Guillon, le retour d'un Bouvier : « Un véritable

#### SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC

#### Le monde combattant a commémoré le débarquement



moration sur la stèle de Bourbouillon, Photo Progrès/Bernard MOIROUD

quaient sur les plages normandes. La paix semblait enfin à portée de mains après tant d'années de souffrances, journée de gloire malgré le

Face à la stèle érigée en mémoire du lieutenant Claude, les municipalités de Saint-André, de Saint-Rémy et de Péronnas ont célébré le souvenir de cette journée du 6 juin qui a marqué l'histoire de façon indélébi-ronique Molard-Parizot, toutes marque l'histoire de façon indélébi-le. Au nom des trois communes, deux de Saint-André

Il y a 77 ans, les Alliés débar- Bernard Quivet et la représentante de la municipalité de Péronnas ont déposé une gerbe au pied de la

Une minute de recueillement a été demandée par le maire Bernard

Court-bouillon, La Marseillaise et Le Chant des partisans ont été in-

### **SOULLY D'AIR**

PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ AVEC L'ÉNERGIE ÉOLIENNE À SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

La commune de Saint-Trivier-da-Courtes, de comert evec Gerard Bourg CMR et 90% territories continue son d'investissement publics et clorges (Envect et 05ee ENR), s'engage pour d'avectories et l'acquer pour d'avectories et l'acquer pour d'avectories et l'acquer pour s'encomment de l'acquer pour son prenente service de l'acquer pour son prenente service de l'acquer pour son d'étaide est en cours de finalisation.

Une concertation préalable volontaire est organisée du 28 Juin au 29 juillet (voir modalités au dos)



Informez-vous et exprimez-vous !







**BRESSE** 

# Les renards s'attaquent à ses volailles de Bresse de jour comme de nuit

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES Bruno Malin, du GAEC de l'Étang Foissiat, a une fois de plus

que tratas les parasies qui ac-quellant des poulets de Bresse soient clôturées (cust une obligation à cause de la grippe aviaire), le renard s'en affranchit et s'attaque alors aux poulets, « il les fue, mals ne les mango pes, explique féleveer, il s'attaque aux volatiles en pl en jour et même la autt, s'il réuses à entrer dans les bluments en cressent de véntables galeries. Et là, le carrage est pire nombre de poulets mourant étouffés en se re-

VENOREDITI IUM 202

nombre de poulets mourant étoeffés en se re-groupant pour se protéger.» Depuis le mois de septembre, Bruno Malin ac-cuse le coup: « Plus de 50 poulets de Bresse ont été tués et plus d'une containe étoeffés »,



Le matin, c'est l'heure de la sortie, et le

concert avec Grand Bourg Aggiornération et les tracts d'investissement aublics et citoyens (EnerciT et Oser ENR), s'engage pour la transition

énergétique, en partenariet avec la Compagni Nationale du Rhône (CNR).

Le tutur parc écilen Soully d'Air 58% CNR et 58%

Une implantation de 4 écliennes sur la zone CAS COMMON BOOKED COMMON

fusiours moyers pour donner votes avis:

Concertation préalable du 28 juin au 29 juillet 2021

Informez-vous et exprimez-vous !

Un formulaire en ligne sur https://soullydair.eolienCNR.fr

Par s-matta CPsoullydain@eolienCNR.fr

compte-Hi. Une partie siche pour l'arplotant, pusqu'assine assurance ne couvre ce lyo de porte. Aussi algoritechnaligit (cost la tradi des directions partie principalité cost la tradi des directions qui tentent de décimer le nutrible: de previent soit les autres préditaires de la faire l'argent de la deute sections en la notificie configuration de la battaire, fine que air la compression de la battaire, l'entre que air la compression de la

classe. Malgré tout, il en reste encore, et ils sont de plus en plus difficiles à dibusquer, avec les herbes hautes, le colezant le bié.

Un véritable carnage provoqué par le renard, déplore l'éleveur. Phon : PV les

### SAINT-TRIVIER-DE-C.

Portes ouvertes de undi 14à samedi 19 juin. Pour en savoir plus sur les horares et les pro

#### VESCOURS

Vide-greniers Dimanchet3 juin, de7 hà t8 h, rus de la Mairie et place de l'Egliste, vide-gre niers avec une cisquentaine d'acco-sarts. Buvette et snack sur place.

#### COURTES

Marché des producteurs marché des productions locaux au GAEC P2Mn, 226 rue de l'Église, avec une quinzaine deproducteurs de la Bresse, de la Dombes et du Buggy.

#### VERNOUX Concours de pétanque

coublettel. Buffet et suvetta sur

#### CURCIAT-DONGALON Repas andoulllettes

#### Les gendarmes démantèlent un réseau de trafic de stupéfiants

#### SAINT-TRIVIER-DE-C.

Cinq individus, qui s'adematent au trafic de produits stupériants dans le secteur de Saint Thisir-de-Courtes, ont été interpoliés par les ni-litatins de le compagnie de thourgem treuse, à l'occasion duna opération judiciaire dédiée, ont

Facabook.

Accompagnés de deux équipes cynophilas désilies aux atapéliants, les expalitants de la communació de brigacios de Monthravel-en-Bresse et de la brigade de recherches de Bourger-Brasse en de descripción de carbate, de la concafina, de la méthodone, ainsi que du matérial de culture et 1700 surces en espelos, fort des per-



#### La fête de l'andouillette aura bien lieu les 3 et 4 juillet avec une formule revisitée

#### CURCLAT-DONGALON

Juan-Herre uthenut, le président du comité des fêtes, et son équipe de bénévoles ont désormals toutes les autorisations pour organiser la 45° édition de la fête de l'andouillette. Une buvette sera aussi en place sur le stade municipal et dès seara aussi en places sur le stode municipal et des samuds a puelle en overlee, den rogen sevent servin-sous chapitiasu en sorine. Pour facilitar le service, co sear une formula self-averice qui attandra les participants. Le dimanche midil, le même repas (entrise, anchaliette-fitzer, formage et desservi) sera en proposi à emportar. Les inscriptions sorti prisse dies à précent en ap-pelant le Ogricos III de Dia la OG 130 d 4718. Cette 49º édition se fura sans animation municipal.

cale certes, mais tout sera mis en cauvre pour que qualité du repas nime avec convivaité après cette longue période de restriction.









Tract d'information – distribué à partir du 14 juin 2021

# **SOULLY** D'AIR

### PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ **AVEC L'ÉNERGIE ÉOLIENNE A SAINT-TRIVIER-DE-COURTES**

Courtes, de concert avec Grand Bourg CNR et 50% territoire continue son fonds d'investissement publics et citoyens (EnerciT et Oser ENR), s'engage pour transition énergétique. partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

La commune de Saint-Trivier-de- Le futur parc éolien Soully d'Air 50% développement. L'ouverture au capital sera proposée aux citovens en phase d'exploitation.

> Une implantation de 4 éoliennes sur la zone d'étude est en cours de finalisation.

Une concertation préalable volontaire est organisée du 28 juin au 29 juillet (voir modalités au dos) Informez-vous et exprimez-vous!













Tous droits réservés, distribué par CNR en juin 2021 - 2 rue André Bonin - 69316 LYON CEDEX 04 Imprimé sur papier recyclé - Ne pas leter sur la voie publique

# **SOULLY** D'AIR

## **CONCERTATION PRÉALABLE** du 28 juin au 29 juillet 2021

Dans le dossier de la concertation, consultable sur le site internet et en mairie, découvrez tous les détails de l'implantation des éoliennes : résultats des études, cartes, photomontages.

#### Plusieurs moyens sont mis à disposition pour donner votre avis :

- > Un formulaire en ligne
  - sur https://soullydair.eolienCNR.fr
- Par e-mail
  - à CPsoullydair@eolienCNR.fr
- > En salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes
  - du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- > Par courrier

sur papier libre à : Quelia - (CP Soully d'Air) 41 rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 Paris

Photomontage depuis un chemin agricole hameau du Grand Sonville Saint-Trivier-de-Courtes





Scannez ce flashcode pour accéder au site internet https://soullydair.eoliencnr.fr depuis les smartphones et tablettes



Tous droits réservés, distribué par CNR en juin 2021 - 2 rue André Bonin - 69316 LYON CEDEX 04 Imprimé sur papier recyclé - Ne pas leter sur la voie publique







### Mailing de rappel auprès d'acteurs qualifiés du territoire – 9 juillet 2021

Parc éolien Soully d'air : concertation préalable



Soully d'Air < soullydair@eoliencnr.fr>

vendredi 9 juillet 2021 à 15:00

A: Soully d'Air

## **SOULLY D'AIR**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du développement du parc éolien de Soully d'Air à Saint-Trivier-de-Courtes, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) organise une concertation préalable volontaire auprès des habitants afin que ceux-ci puissent s'informer et exprimer leur avis.

#### INFORMEZ-VOUS, EXPRIMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS!

Un dossier de concertation, reprenant tous les détails de l'implantation des écliennes (résultats des études, cartes, photomontages), est consultable à l'adresse

https://soullydair.eoliencnr.fr/concertation-prealable/

ET

En salle des fête de Saint-Trivier-de-Courtes

DU

#### 28 JUIN AU 29 JUILLET 2021

Plusieurs moyens sont mis à disposition pour donner son avis !

- Via un Formulaire en ligne sur https://soullydair.eolienCNR.fr
- Par e-mail, à <u>CPsoullydair@eolienCNR.fr</u>
- En salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes, 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h
- Par courrier, à Quella (CP Soully d'Air), 41 rue de la Chaussée d'Antin 75 009 Paris

Vous remerciant par avance pour votre considération, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Maya FORNI

Email: SoullydAir@EolienCNR.fr Site web: https://SoullydAir.EolienCNR.fr







Mailing de rappel auprès des propriétaires fonciers et exploitants agricoles – 21 juillet 2021

### Projet éolien de Soully d'air - Concertation préalable



#### FORNI Maya < M.FORNI@cnr.tm.fr>

mercredi 21 juillet 2021 à 15:33

À: Eolien Soully d'Air

Madame, Monsieur,

Ce mail fait suite à la réunion à destination des propriétaires fonciers et exploitants concerné par le projet éolien de Soully d'Air, qui s'est tenue la 29 juin 2021 à 20h, dans la salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes.

Tout d'abord, j'aimerais remercier l'ensemble des participants qui ont pu se rendre disponible pour assister à cette réunion. Si vous n'avez pas pu vous déplacer et que vous souhaitez des compléments d'information, je reste à votre disposition par mail ou via le site internet du projet : https://soullydair.eoliencnr.fr/

Aussi, je profite de ce message pour vous rappeler qu'une concertation préalable est en cours, du 28 juin au 29 juillet. C'est l'occasion de donner votre avis sur le projet.

#### Vous pouvez vous exprimer :

- Sur le site internet via le formulaire en ligne : <a href="https://soullydair.eolienCNR.fr">https://soullydair.eolienCNR.fr</a>
- En salle des fêtes de Saint-Trivier-De-Courtes : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Par email : <u>CPsoullydair@eolienCNR.fr</u>
- Par courrier: Quelia (CP Soully d'Air)-41 rue de la Chaussée d'Antin -75 009 Paris

Votre participation à cette concertation est une façon de vous rendre moteur dans l'avancée du projet et d'être actif dans le débat, avant que nous présentions le dossier final en préfecture, à la fin de l'année 2021.

N'hésitez pas à passer le mot autour de vous, tous les avis sont bons à prendre, surtout quand ils sont constructifs.

En vous souhaitant une excellente journée, je reste à votre disposition.

Bien cordialement,

#### Maya FORNI

Chef de Projets
Direction des Nouvelles Energies
Mobile: +33 (0)6 43 46 40 24
2 rue André Bonin - 69316 LYON CEDEX 04
m.forni@cnc.tm.fr

cnr.tm.fr





L'énergie au cœur des territoire

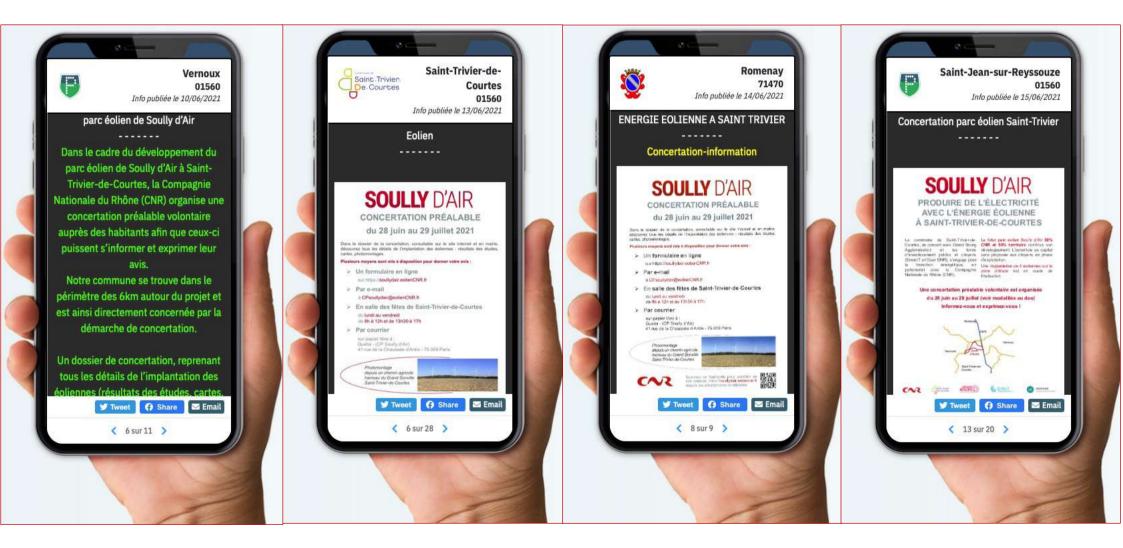
ÉCO-GESTE SIMPLE : N'IMPRIMEZ CET EMAIL QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ





# Annexe 10

Communication de 4 mairies (Vernoux, St-Trivier-de-Courtes, Romenay, Saint-Jean-sur-Reyssouze) via PanneauPocket - Les 10, 13, 14 et 15 juin 2021









Dossier de concertation ci-après



















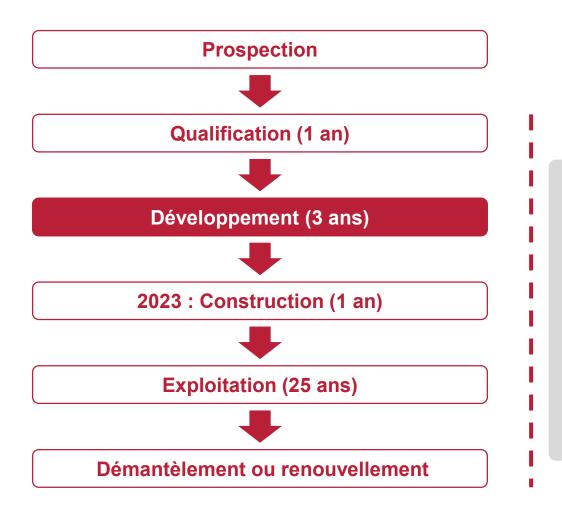
• INTRODUCTION	PAGE 3
• ÉTUDES RÉALISÉES : ENJEUX PRINCIPAUX	PAGE 13
• DÉFINITION DE L'IMPLANTATION	PAGE 25
• GALERIE DE PHOTOMONTAGES	PAGE 31
• QUI SOMMES-NOUS ?	PAGE 64
• L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	PAGE 69
• LES IDÉES REÇUES	PAGE 72

# **INTRODUCTION**

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

CNR développe un projet de parc éolien sur la commune de Saint-Trivier-de-Courtes dans dans l'Ain depuis fin 2017. En 2020, la commune de Saint-Trivierde-Courte, la CA3b (aujourd'hui Grand Bourg Agglomération) et les fonds régionaux et citoyens OSER et EnRCiT se sont associés afin de porter le projet dans une Société pour la Transition énergétique (SAS TE).

Après plusieurs années de réflexions et d'études, durant lesquelles les acteurs du territoire (élus, propriétaires fonciers et exploitants agricoles, habitants, associations locales, etc.) ont été consultés, un projet de 4 éoliennes au Nord de Saint-Trivier-de-Courtes a été défini.





C









## **CO-DÉVELOPPEMENT – PARTENARIATS ET FINANCEMENT PARTICIPATIF**

### Une volonté d'associer les collectivités et les citoyens :

### Co-actionnariat – collectivités et fonds en phase développement

Un Projet
50 % CNR – 50% Territoires















### Actionnariat citoyen en phase d'exploitation





#### Un Partenariat défini avec :

- La commune de Saint-Trivier-de-Courtes,
- la communauté d'agglomération (Grand bassin de Bourg-en-Bresse),
- les fonds régionaux et citoyens OSER, et EnRciT

À terme, entrée des citoyens via EPI et / ou les associations citoyennes locales.





EnRciT,



### **CONCERTATION PRÉALABLE**

### Une démarche volontaire

Alors que le dépôt de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat est prévu pour la fin de l'année 2021, nous, porteurs du projet, organisons, à notre initiative, une concertation préalable auprès des habitants à proximité du projet.

### Un large périmètre de concertation

Le périmètre de concertation retenu est celui relatif à l'enquête publique, soit un périmètre de 6 km autour des futures installations. Les habitants issus des communes de Saint-Trivier-de-Courtes, Romenay, Vernoux, Courtes, Vescours, Arbigny, Sermoyer, Ratenelle, La Genête, Curciat-Dongalon, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Mantenay-Montlin, Servignat, Saint-Jean-Sur-Reyssouze et Chavannes-sur-Reyssouze, sont donc consultés.

## Une longue période de consultation : 1 mois, du 28 juin au 29 juillet 2021

### Plusieurs moyens mis à leur disposition pour participer

- Via un formulaire en ligne sur <a href="https://SoullydAir.eolienCNR.fr">https://SoullydAir.eolienCNR.fr</a>
- Par e-mail, à CPsoullydair@eolienCNR.fr
- En salle des fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes, 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Par courrier, à Quelia (CP Soully d'Air), 41 rue de la Chaussée d'Antin 75 009 Paris

Dossier de concertation consultable en version papier et numérique

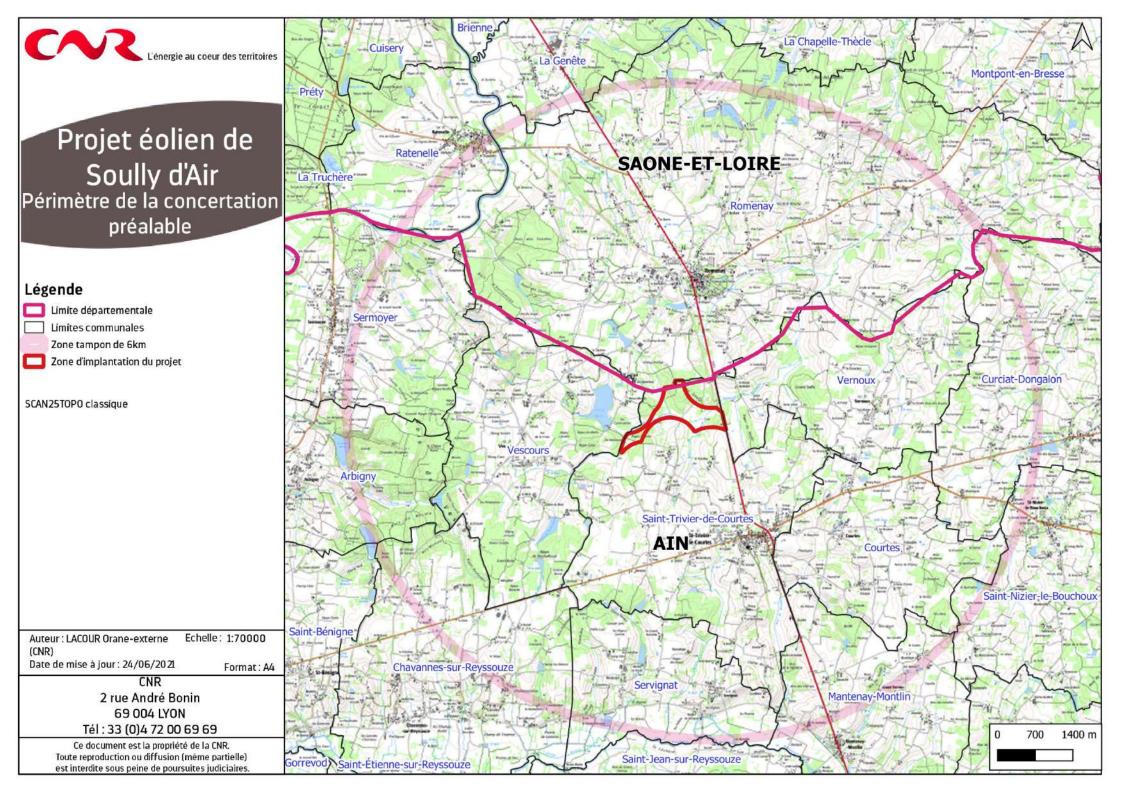




EnRciT,







## **CONCERTATION PRÉALABLE – PROJET ÉOLIEN ET PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)**

### Modification du PLU engagée par la commune de Saint-Trivier-de-Courtes

Le PLU actuel de la commune date de 2007 et ne prend pas en compte les évolutions en lien avec la transition énergétique. Le conseil municipal a donc décidé de modifier son PLU à l'aide d'une déclaration de projet entrainant la mise en compatibilité de son PLU. Dans ce cadre une concertation préalable peut être prévue conformément à l'article L121-16 du code de l'environnement.

Les élus ont délibéré à 2 reprises pour la mise en place de ces procédures : en juillet 2020 pour le lancement de la déclaration de projet et en mai 2021 pour la concertation préalable.

# Concertation préalable : une opportunité pour donner son avis avant les démarches administratives

C'est dans ce contexte que les porteurs du projet organisent cette concertation préalable volontaire autour du projet éolien de Soully d'Air.

L'objectif est de pouvoir rendre compte de l'avis de toutes les parties prenantes avant le dépôt du dossier fin 2021.





EnRciT





## Projet éolien de Soully d'Air

Urbanisme PLU de St Trivier de Courtes

### Légende

ZP initiale

LEGENDE

ZONE AGRICOLE

ZONE NATURELLE

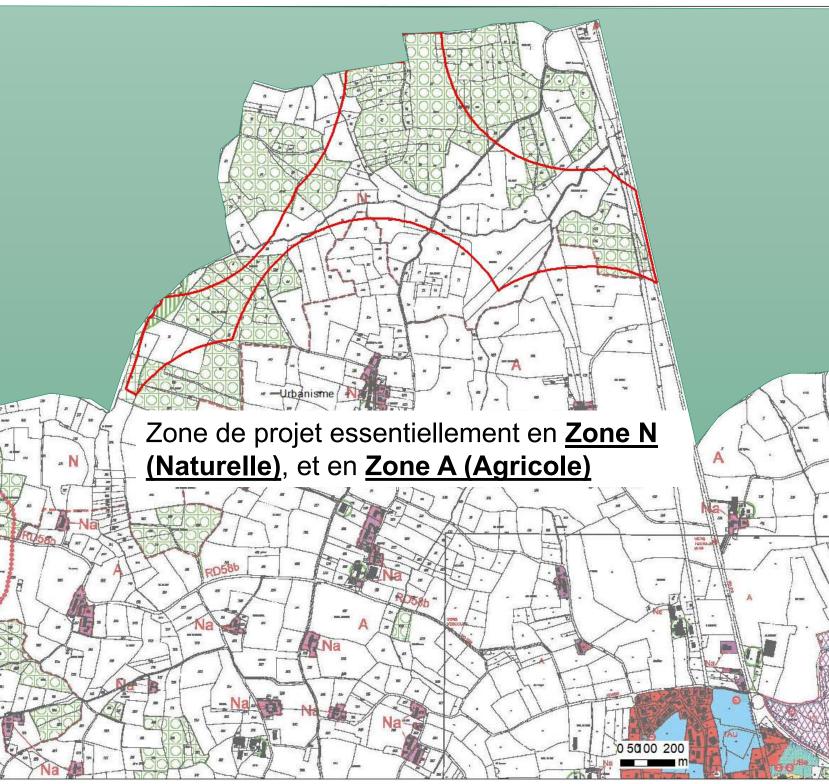
Format A3

Auteur: FORNI Date de mise à jour: 24/06/2021

Echelle 1:10 000

CNR 2 rue André Bonin 69004 Lyon Tél: 33 (0)472 00 69 69

Ce document est la propriété de la CNR. Toute reproduction ou diffusion (même partialle) est interdite sous pain e de poursu tes judiciaires



# **RÉSUMÉ DU PROJET**

Nombre d'éoliennes	Puissance installée	Production	Equivalent consommation	Emissions CO <sub>2</sub> évitées	Investissement estimatif	Solutions alternatives envisagées
4	2 à 3 MW par éolienne, soit 8 à 12 MW crête	16 à 20 GWh/an au total	environ 6 000 personnes (électricité et chauffage)	12 000 tonnes/an	entre 10 et 15 M€	production d'électricité à partir d'énergie fossile ou fissile







EnRciT





## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES D'UN PARC ÉOLIEN

### Plusieurs sources de retombées économiques pour la commune :

Retombées fiscales\* pour la commune : ~ 23 000 €/an (Taxe foncière + 20 % IFER)

Selon les lois de finances en vigueur actuellement

Utilisation de la voirie communale: ~ 3 200€/an pour l'ensemble de la piste utilisée

• Un loyer « redistributif » et solidaire entre tous les propriétaires fonciers

Loyer « redistributif » : 3 000€/MW. Les éoliennes de Soully d'Air auront une puissance comprise entre 2 et 3 MW, soit un loyer de 6 000 à 9 000€ par éolienne répartis ainsi :

60% pour le propriétaire et l'exploitant agricole de la parcelle concernée par les aménagements

40% pour les propriétaires et exploitants agricoles qui ont engagé des parcelles dans une promesse de bail qui n'accueillent finalement pas d'éoliennes

### Autres retombées locales :

Consultation des entreprises locales en phase de chantier

Vente de l'énergie : dividendes liées à la vente de l'électricité touchées par les partenaires

**Valorisation** touristique et pédagogique des aménagements

### Ancrage territorial

Participation à des projets locaux selon la politique de mécénat de la CNR





EnRciT,





### **UN PROJET CONCERTÉ**

Réalisation des études  Réunion d'information riverains – Nov. 2018  Visite d'un parc éolien – Déc. 2018  Bulletin d'information – Juillet 2019  Mise en ligne du site internet – Déc. 2019  (mis à jour régulièrement)  Distribution d'un tract d'information – Déc. 2019  Permanence d'information – Déc. 2019  Réunion de travail – 21 janv. 2020
Visite d'un parc éolien – Déc. 2018  Bulletin d'information – Juillet 2019  Mise en ligne du site internet – Déc. 2019  (mis à jour régulièrement)  Distribution d'un tract d'information – Déc. 2019  Permanence d'information – Déc. 2019  Réunion de travail – 21 janv. 2020
Bulletin d'information – Juillet 2019  Mise en ligne du site internet – Déc. 2019  (mis à jour régulièrement)  Distribution d'un tract d'information – Déc. 2019  Permanence d'information – Déc. 2019  Réunion de travail – 21 janv. 2020
Mise en ligne du site internet – Déc. 2019 (mis à jour régulièrement) Distribution d'un tract d'information – Déc. 2019 Permanence d'information – Déc. 2019 Réunion de travail – 21 janv. 2020
(mis à jour régulièrement)  Distribution d'un tract d'information – Déc. 2019  Permanence d'information – Déc. 2019  Réunion de travail – 21 janv. 2020
Permanence d'information – Déc. 2019  Réunion de travail – 21 janv. 2020
Réunion de travail – 21 janv. 2020
Visite d'un parc éolien – Sept. 2020
Partenariat Commune et Grand  Bourg Agglomération – Nov./Déc.  Préalable
2020  Réunion de travail n°2  10 mai 2021  Réunion de travail n°2  CRAND bassin de (BOURG-EN-BRESSE)





Saint Trivier.

## ÉTUDES ET RÉSULTATS : ENJEUX PRINCIPAUX

### **PRÉAMBULE**

#### Des enjeux à prendre en compte

La synthèse des \*enjeux locaux étudiés (humains, environnementaux et techniques) permet de définir des recommandation afin de proposer une implantation de moindre impact avec un parc éolien intégré du mieux possible au territoire d'accueil.

Les pages suivantes présentent :

L'identification d'une zone potentielle à large échelle et prise en compte de l'habitat

L'étude acoustique

L'étude des contraintes techniques

L'étude de biodiversité

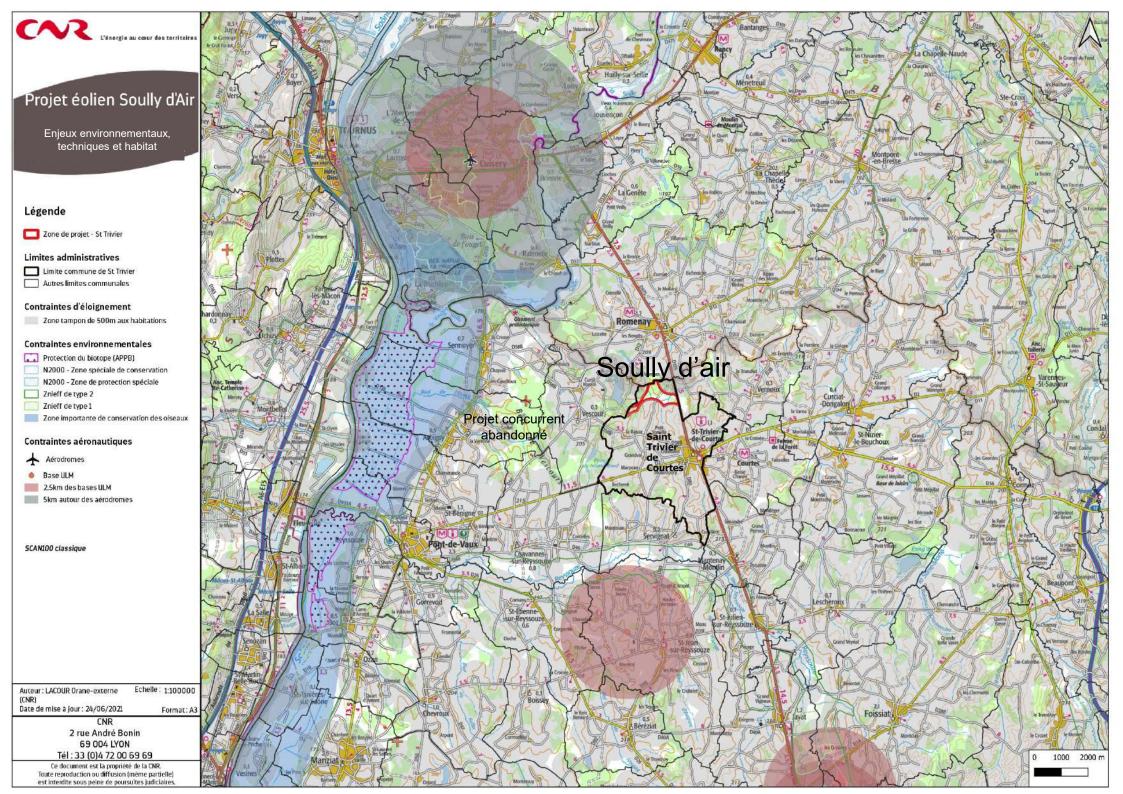
L'étude paysagère

\* <u>enjeu</u> : valeur au regard des éléments techniques, naturels, esthétiques, culturels ou économiques qui sont <u>indépendant du</u> <u>projet</u>









### **ÉTUDE ACOUSTIQUE**

#### Les études réalisées

Pour mesurer le bruit existant (nommé bruit résiduel par les acousticiens), 9 sonomètres ont été installés durant 1 mois en 2020.

Les mesures acoustiques permettent de s'assurer que l'effet sonore des éoliennes ne dépasse pas les niveaux d'émergences règlementaires au droit des habitations : 3 dB la nuit et 5 dB le jour. Ces niveaux d'émergences seront à respecter quelles que soient la variante d'implantation et le modèle d'éolienne retenus

#### Les résultats des études

En période diurne, les niveaux sonores sont compris entre 30,0 et 54,0 dB(A) selon les points. Les points présentant les niveaux sonores les plus faibles sont le PF1 (Maison Blanche) et le PF7 (Grand Sonville).

En période de soirée, les niveaux sonores sont compris entre 27,5 et 51,0 dB(A) selon les points. Les points présentant les niveaux sonores les plus faibles sont le PF7 (Grand Sonville) et le PF8 (Ferme de Locel).

En période nocturne, les niveaux de bruit sont compris entre 22,5 et 51,0 dB(A). Les niveaux sonores les plus faibles sont constatés au PF5 (Ferme du Colombier).

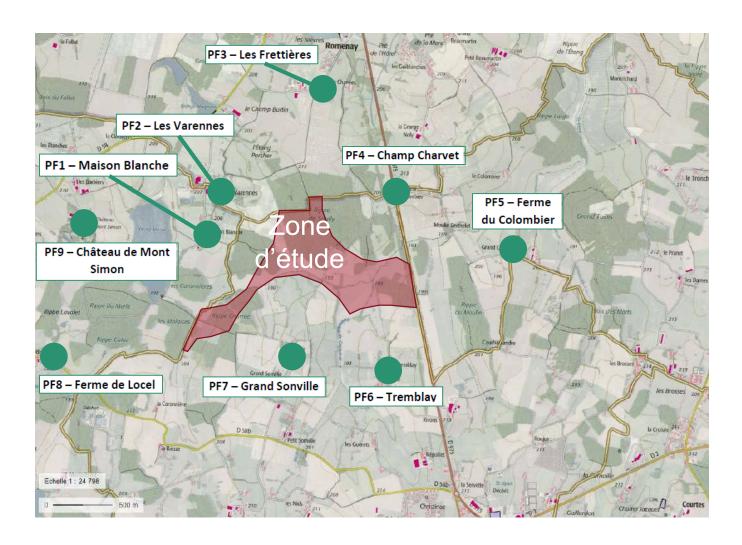








### **ÉTUDE ACOUSTIQUE**





9 sonomètres autour de la zone d'étude – 1 mois





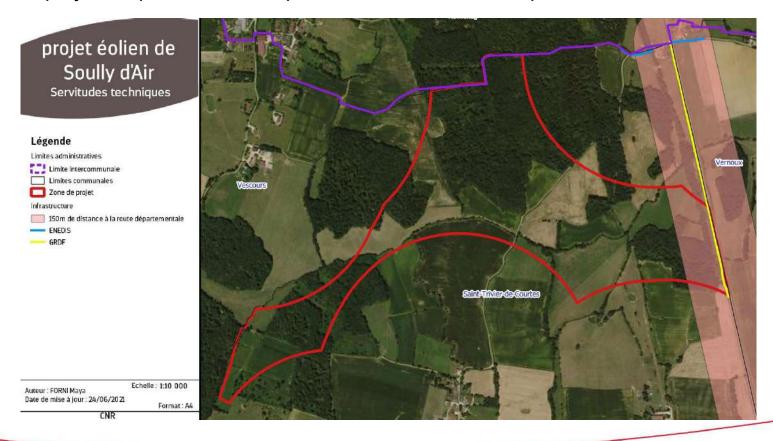




#### **CONTRAINTES TECHNIQUES**

De nombreux services sont consultés pour connaître les servitudes liées à d'autres usages. Les servitudes identifiées sur le projet sont liées à la présence des réseaux de gaz et électrique, du réseau routier (RD 795), et d'un couloir de vol de l'armée (RTBA : Réseau Très Basse Altitude).

La zone de projet est peu concernée par les contraintes techniques.



Parc éolien Soully d'Air – Dossier de concertation – Du 28 juin au 29 juillet 2021







### **ÉTUDE DE BIODIVERSITÉ**

#### **Etudes réalisées**

- Des observations de terrain selon un cycle complet (4 saisons) pour identifier les espèces faunes et flores locales et les zones sensibles
- La prise en compte des différentes périodes d'activité de la faune : migration, nidification et hibernation



Hybride Milan noir X Milan royal - mars 2020



Groupe de Cigognes blanches au lieu-dit « la Baisse » à Saint-Trivier-de-Courtes le 16 janvier 2019





EnRciT (





### **ÉTUDE DE BIODIVERSITÉ**

#### Résultats de l'état initial

□ Habitats : enjeux forts sur les prairies humides fauchées, avec une attention particulière aux habitats aquatiques de la zone et aux espèces patrimoniales (renoncules scélérates)

#### ■Avifaune :

Migration: enjeux forts pour les rapaces nicheurs (Milan royal et Milan noir) mais axe diffus, pas de couloir de vol préférentiel en l'absence de topographie marquée et grand intérêt du centre d'enfouissement et du plan d'eau de l'étang Morel pour l'alimentation

Nidification : enjeux très forts avec la présence d'un couple de Milan Royal au sud de l'étang Morel, et forts avec la présence de la cigogne blanche toute l'année autour de l'étang Morel

Hivernants : aucun regroupement particulièrement significatif constaté sur la zone , les enjeux sont faibles

□ Chiroptère : enjeux forts au niveau des boisements et lisières, enjeux modérés au niveau des prairies

□ Autre faune : enjeux forts pour le sonneur à ventre jaune









### **ÉTUDE DE BIODIVERSITÉ**

#### Recommandations

Sur la base de leurs observations et leurs analyses, les experts naturalistes ont fait les recommandations suivantes pour les choix d'implantation :

#### Évitement :

- Eviter les zones d'habitats d'intérêt ou de fortes sensibilités
- Privilégier les implantation en cultures
- S'éloigner de l'étang Morel et du centre d'enfouissement technique

#### Réduction envisagée :

- Éloignement du site de reproduction du Milan royal
- Adaptation des travaux au cycle biologique des espèces
- Dispositif de détection et de régulation
- Bridage des éoliennes en phase de travaux agricoles (labour, moissons, fenaison)
- Création d'ilot de sénescence
- Mise en place d'un balisage sur les zones à enjeux à proximité de l'emprise du projet
- Coupe des arbres à gites selon un protocole spécifique









### **ÉTUDE PAYSAGÈRE**

#### **Etudes réalisées**

Le paysage est traité selon les 5 aspects suivants :

- La présence d'autres parcs éoliens (motif éolien)
- Les axes de communication
- Les bourgs
- Les sentiers de randonnée
- Les monuments et sites historiques

#### Sur 3 aires d'études différentes :



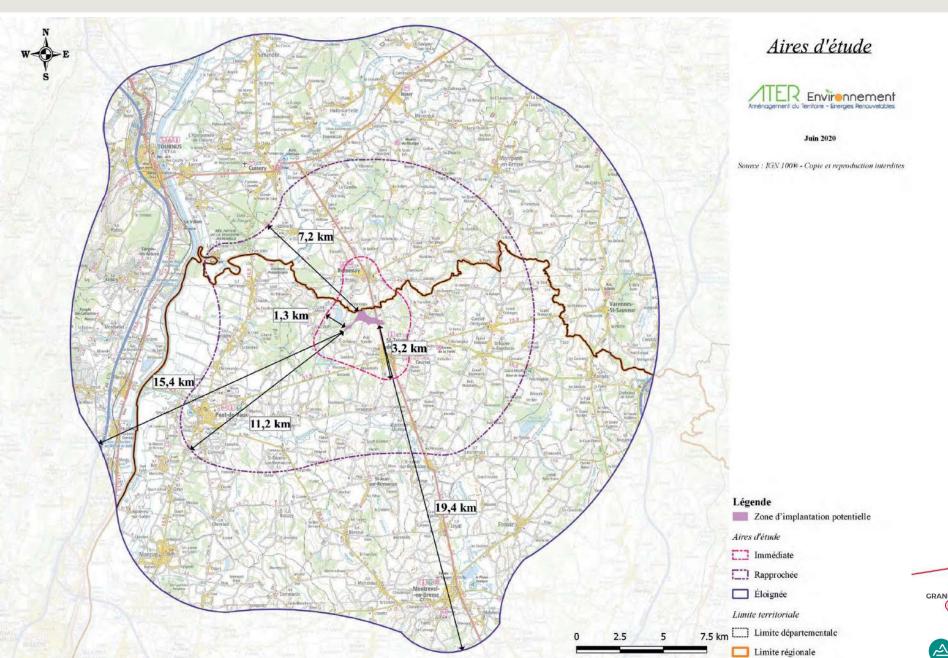








### **ÉTUDE PAYSAGÈRE**











### **ÉTUDE PAYSAGÈRE**

#### Résultats des études

Les enjeux et les sensibilités vont de faibles à ponctuellement forts.

Enjeux forts	Sensibilités fortes
les sentiers de randonnée dont ceux concernant les cheminées sarrasines	les bourgs
les axes de communication	les axes de communication
	les sentiers de randonnée
	le patrimoine

#### **Préconisation d'implantation**

Espacement conséquent et régulier entre chaque éolienne garantissant :

la création d'un motif aéré

une implantation rectiligne

sensibilité : impact potentiel avant l'analyse réelle des impacts

un choix de modèle permettant une allure harmonieuse au regard du contexte paysager semi-bocager

une géométrie de ligne unique évitant ainsi au maximum les superpositions de rotors







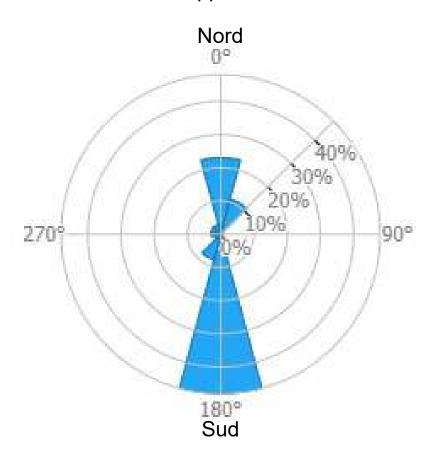


### DÉFINITION DE L'IMPLANTATION

### **POTENTIEL ÉOLIEN**

#### **Un vent Nord/Sud**

Après un an de mesures dans le cadre de l'étude de vent, le potentiel éolien réel est confirmé comme favorable au développement éolien.



La rose des vents matérialise la fréquence et la direction du vent.

Il s'agit d'un vent bidirectionnel, du Nord vers le Sud ou inversement.

La zone de projet étant orienté sur un axe Est / Ouest, la configuration est optimal afin d'avoir la meilleure production.



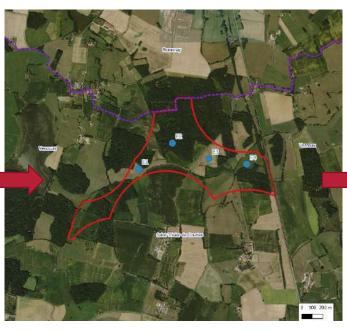






### RÉFLEXION SUR LES VARIANTES D'IMPLANTATION







Version à 6 éoliennes (initiale) : Les études relatives au gisement de vent ont révélé la possibilité d'une version maximaliste de 6 éoliennes qui utiliserait l'intégralité de la zone. Mais cette implantation ne prend pas compte l'ensemble des enieux d'implantation énoncés jusqu'ici.

Version à 4 éoliennes (intermédiaire): Pour privilégier l'éloignement à l'Etang Morel et au nid de Milan Royal la partie Ouest de la zone d'étude a été abandonnée. Cependant cette implantation ne répond pas à certain enjeux paysagers et d'habitats naturels.

Version à 4 éoliennes (finale): dans cette version finale proposée, un alignement des éoliennes et un éloignement des hameaux a été recherché. L'éloignement à l'étang Morel a encore été encore optimisé afin de tenir compte des enjeux de biodiversité.

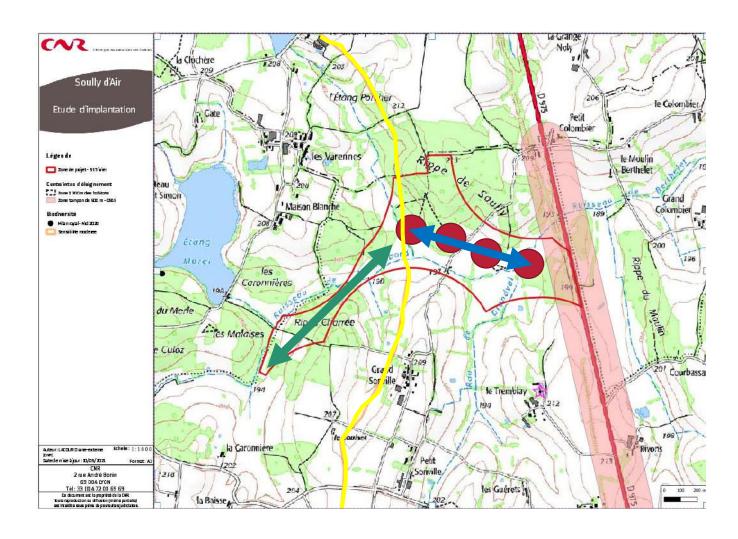








### IMPLANTATION DÉFINIE: LA RECHERCHE DU MOINDRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



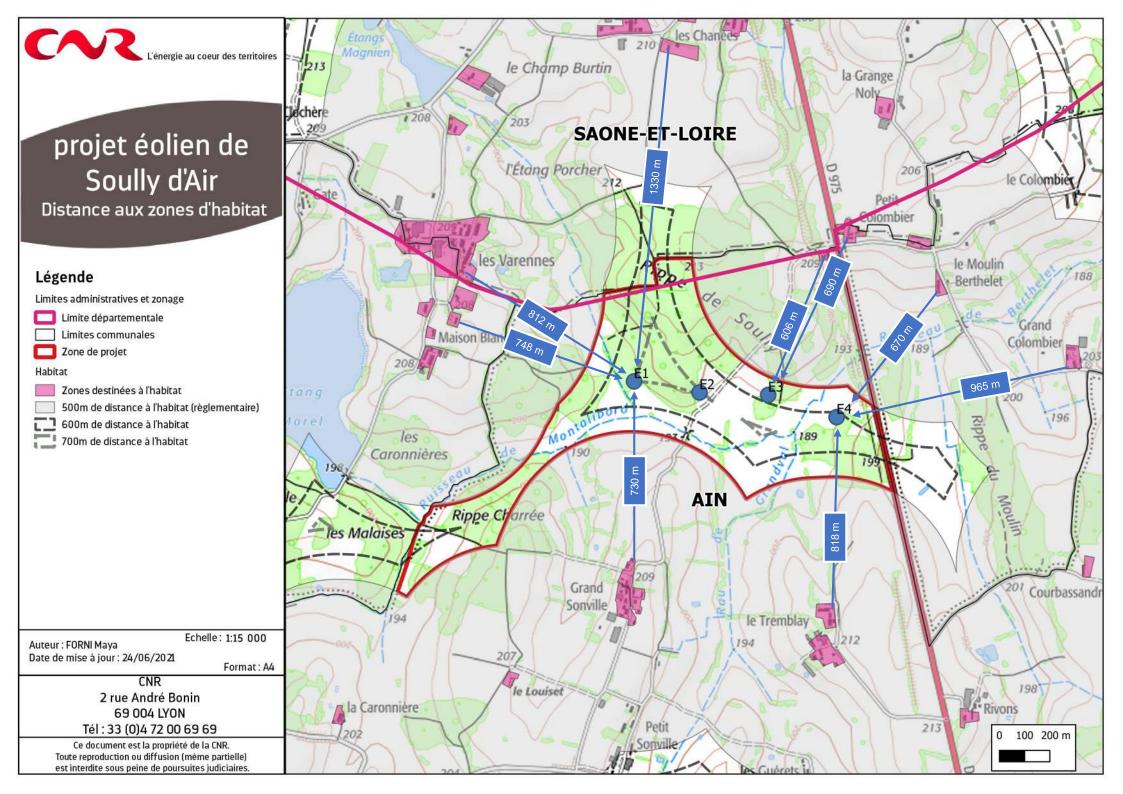
- La flèche bleue montre l'alignement recherché des éoliennes
- Le trait jaune symbolise la zone d'éloignement à l'étang Morel et au centre d'enfouissement technique, là οù sont concentrés enjeux les biodiversité
- Le large trait rouge autour de la D975, constitue une zone d'éloignement de 150 mètres
- La flèche verte représente l'espace libéré











### IMPLANTATION DÉFINIE DE MOINDRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

#### Les prochaines étapes

- Présenter les impacts du projet et définir les mesures d'<u>Evitement</u>, de <u>Réduction</u> et de <u>Compensation</u> (séquence ERC).
- Dépôt d'un dossier de demande pour construire et exploiter un parc éolien :
   l'Autorisation Environnementale



Parc éolien Soully d'Air – Dossier de concertation – Du 28 juin au 29 juillet 2021









### **GALERIE DE PHOTOMONTAGES**

#### **GALERIE PHOTOMONTAGES**

La CNR a souhaité vous permettre de mieux comprendre visuellement, depuis plusieurs points de vue, comment s'intégreront les éoliennes au paysage. Pour cela nous utilisons des photomontages qui sont normés et qui seront également présentés aux services de l'Etat lors de l'instruction du dossier.

Un photomontage est une insertion d'éoliennes aux paramètres géométriques et d'implantation connus dans une photographie de paysage. On obtient alors une image réaliste des éoliennes d'un point de vue paysager.

- PT1 RD 975 Hameau du petit Colombier
- PT2 La ferme du Tremblay
- PT3 RD2 Saint-Trivier-de-Courtes
- PT4 Vescours
- PT5 Romenay : croisement RD975 / RD12
- PT6 Romenay : Route de Vernoux
- PT7 Vernoux
- PT8 Courtes

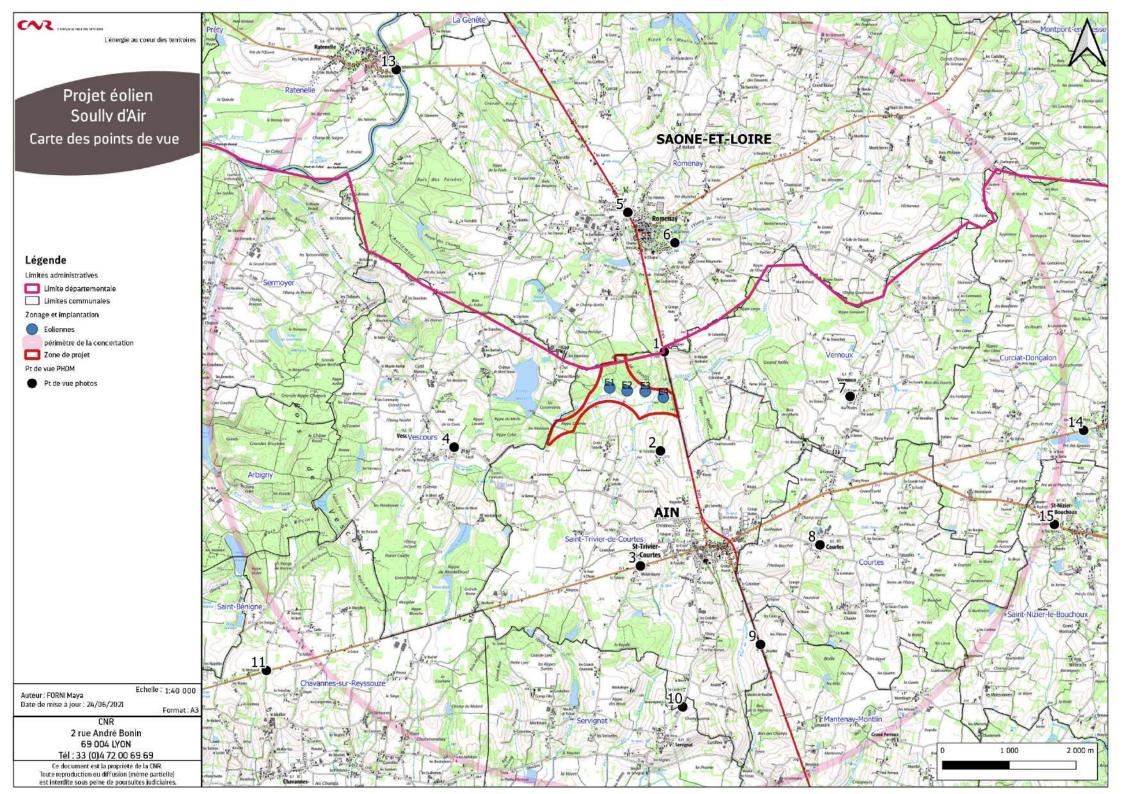
- PT9 RD975 entre Mantenay-Montlin et St Trivier
- PT10 RD80 Servignat
- PT11 RD2 de Pont-de-Vaux à St Trivier
- PT12 RD933 entre Arbigny et Sermoyer
- PT 13 Ratenelle
- PT14 Curciat-Dongalon
- PT15 Saint-Nizier-le-Bouchoux











### PT 1 – RD 975 HAMEAU DU PETIT COLOMBIER













### PT 1 - RD 975 HAMEAU DU PETIT COLOMBIER- ZOOM 40°



Chemin rural au niveau du Hameau du petit colombier, vue sur la RD 975 entre Saint-Trivier-de-Courtes et Romenay

Éolienne la plus proche : E3 à 682m









### PT 2 – LA FERME DU TREMBLAY













### PT 2 - LA FERME DU TREMBLAY - ZOOM 40°



Depuis la ferme du Tremblay

Éolienne la plus proche : E4 à 792m







### PT 3 - RD2 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES





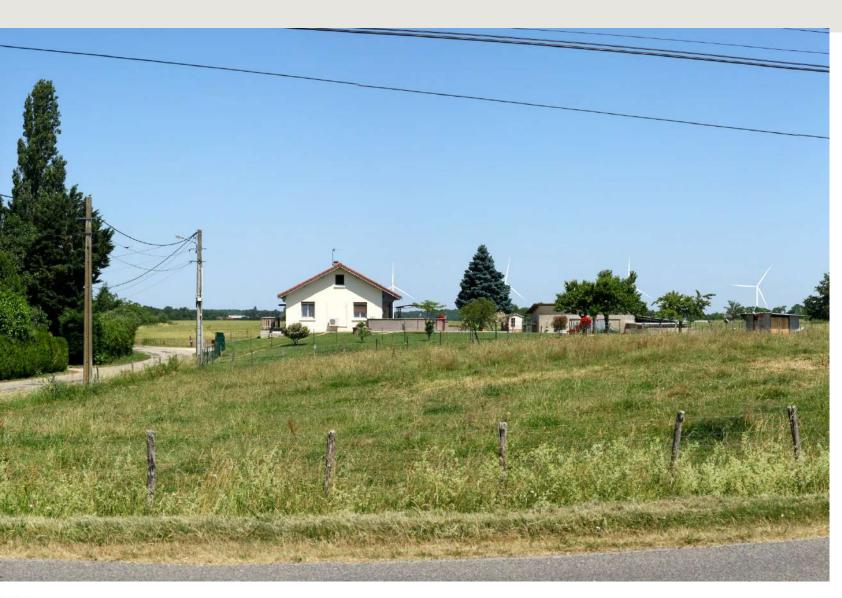








### PT 3 - RD2 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES - ZOOM 40°



En venant de Pont-de-Vaux par la D2 à l'ouest de St Trivier de Courtes, au niveau du lieu-dit Molardoury

Éolienne la plus proche : E1 à 2,7 km









PT 4 - VESCOURS











PT 4 - VESCOURS - ZOOM 40°



Au niveau du cimetière et a proximité de la ferme de Locel à l'entrée Est de Vescours par la D58b.

Éolienne la plus proche : E1 à 2,5 km

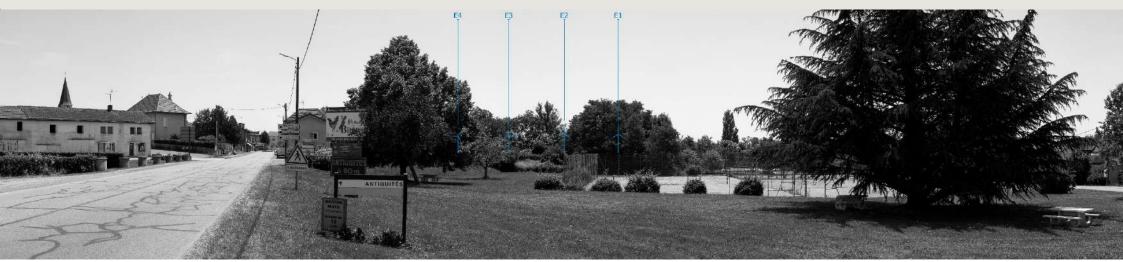








### PT 5 – ROMENAY: CROISEMENT RD975/RD12













### PT 5 - ROMENAY: CROISEMENT RD975/RD12 - ZOOM 40°



En arrivant par la D975 au nord de Romenay au croisement avec la D12 avant les terrains de sport.

Éolienne la plus proche (non visible): E1 à 2,6 km











### PT 6 – ROMENAY : ROUTE DE VERNOUX













### PT 6 - ROMENAY: ROUTE DE VERNOUX - ZOOM 40°



En sortie Sud-Est de Romenay sur la route de vernoux au début de la rue du 19 mars 1962..

Éolienne la plus proche : E3 à 2,2 km









### PT 7 – VERNOUX













**PT 7 - VERNOUX - ZOOM 40°** 



A l'Ouest de Vernoux au niveau des quartiers de la Collonge et Aux **Plantes** 

Éolienne la plus proche : E4 à 2,7 km









PT 8 - COURTES













**PT 7 - VERNOUX - ZOOM 40°** 



Au centre de Courtes au niveau de l'école et la mairie.

Éolienne la plus proche : E4 à 3,2 km









## PT 9 – D975 ENTRE MANTENAY-MONTLIN ET ST TRIVIER













## PT 9 – D975 ENTRE MANTENAY-MONTLIN ET ST TRIVIER – Z00M 40°



Le long de la D975 entre Mantenay-Montlin et la Saint-trivier de courtes en direction du nord.

Éolienne la plus proche : E4 à 3,9 km







## PT 10 - RD80 SERVIGNAT











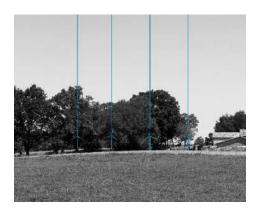


## PT 10 - RD80 SERVIGNAT- ZOOM 40°



En sortant au nord de Servignat par la D80 au niveau du hameaux de Beauregard et la Lozière.

Éolienne la plus proche (non visible): E1 à 4,8 km



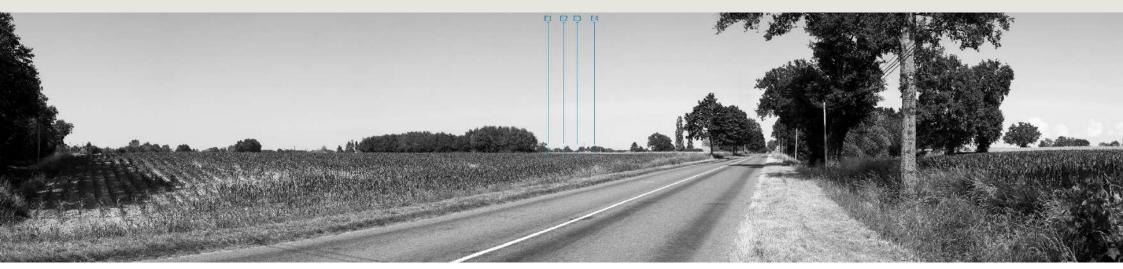








## PT 11 – RD2 DE PONT-DE-VAUX À ST TRIVIER





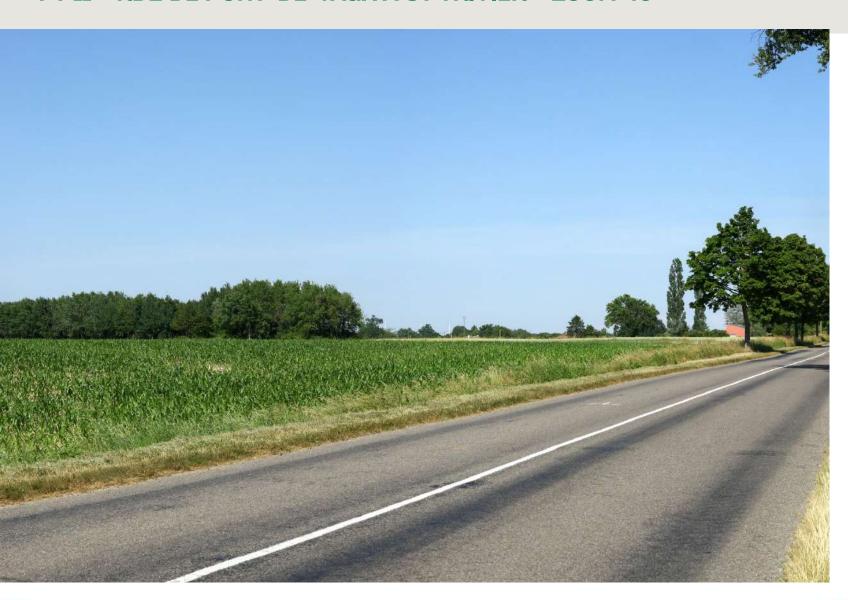








## PT 11 - RD2 DE PONT-DE-VAUX À ST TRIVIER - ZOOM 40°



Sur la RD2 en sortant de Pont-de-Vaux et en direction de St-Trivierde-Courtes au niveau de Chavannes-sur-Reyssouze.

Éolienne la plus proche : E1 à 6,6 km







## PT 12 – RD933 ENTRE ARBIGNY ET SERMOYER











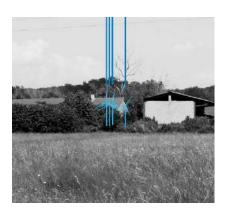


#### PT 12 - RD933 ENTRE ARBIGNY ET SERMOYER - ZOOM 40°



Sur la RD2 en sortant de Pont-de-Vaux et en direction de St-Trivier-de-Courtes au niveau de Chavannessur-Reyssouze.

Éolienne la plus proche (non visible): E1 à 6,4 km



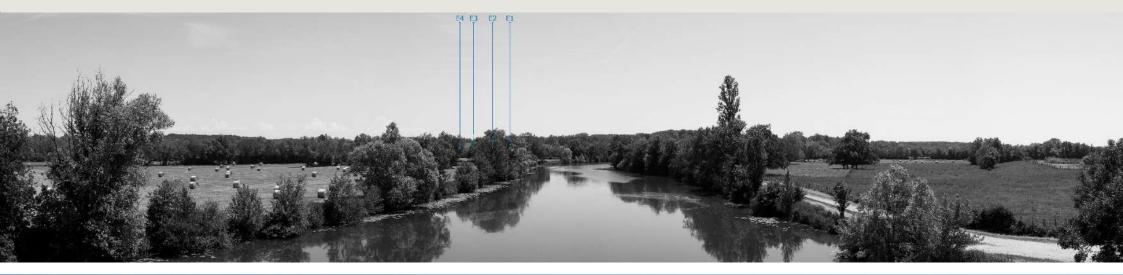








## PT 13 - RATENELLE













PT 13 - RATENELLE - ZOOM 40°



Sur la RD37 en sortant de Ratenelle et en direction de Romenay au niveau du pont au-dessus de la Seille.

Éolienne la plus proche (non visible): E1 à 5,7 km











## PT 14 - CURCIAT-DONGALON













#### PT 14 - CURCIAT-DONGALON- ZOOM 40°



Sur le chemin qui mène à la station d'épuration en sortie Ouest de Curciat-Dongalon.

Éolienne la plus proche (non visible): E4 à 6,2 km











## PT 15 - SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX











## PT 15 - SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX - ZOOM 40°



Sur la RD56 en sortant de Saint-Nizier-le-Bouchoux en direction de St-Trivier au niveau de la Grosse Grange.

Éolienne la plus proche (non visible): E4 à 6,1 km







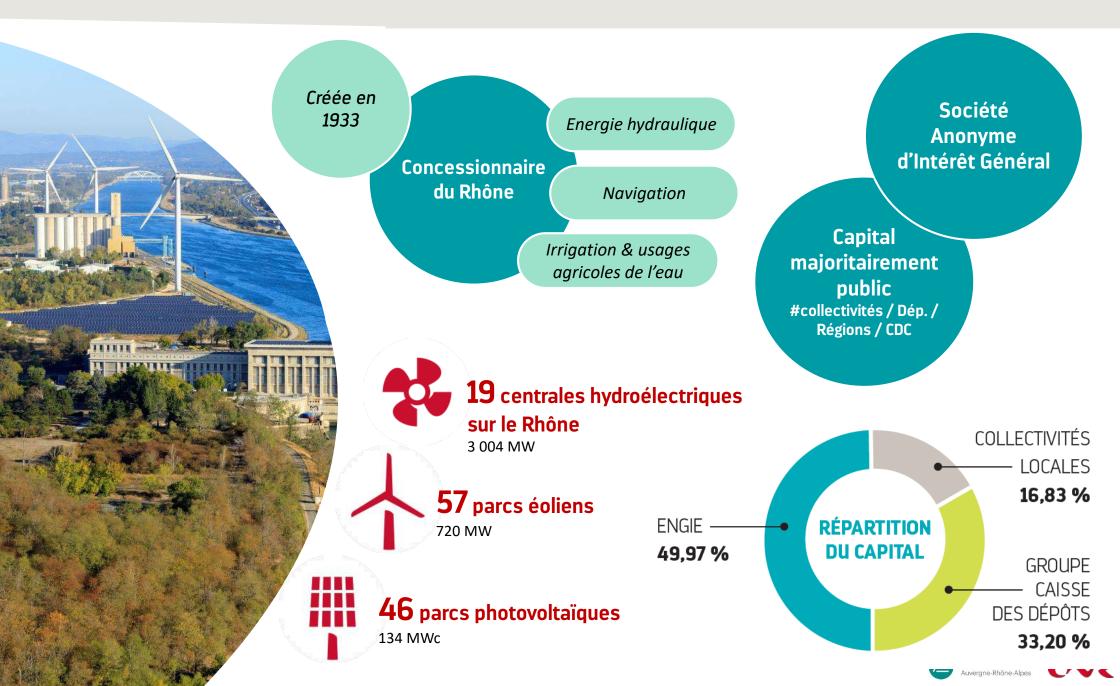




## QUI SOMMES-NOUS?



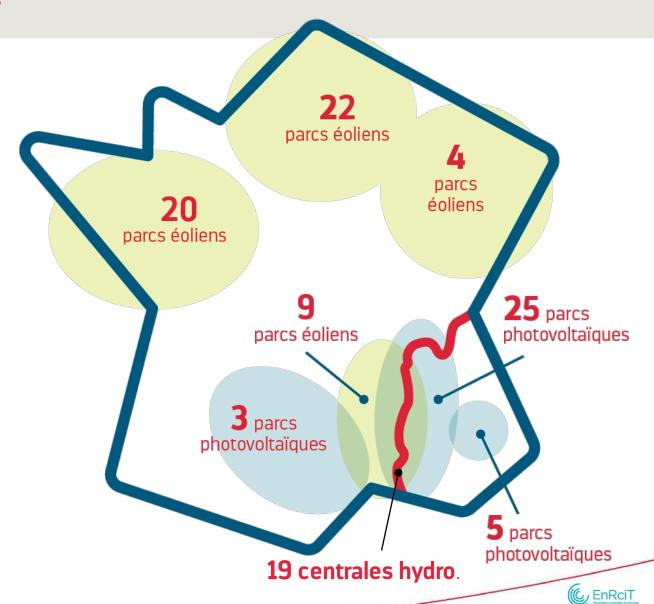
## CNR: 1<sup>ER</sup> PRODUCTEUR FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ 100% RENOUVELABLE



## **ACTIFS CNR UNIQUEMENT EN FRANCE**

CNR est le premier producteur français d'électricité exclusivement renouvelable et le concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le développement du transport fluvial et l'irrigation agricole.

Nous nous distinguons par notre vocation d'aménageur des territoires.











#### **UN PARTENAIRE SUR LE LONG TERME**



Développement

CNR est présente sur ses projets éoliens sur toute la durée de vie du projet : depuis la phase d'études jusqu'au démantèlement

- CNR développe, construit et exploite ses parcs éoliens
- Grâce au savoir-faire développé sur le Rhône, CNR optimise la gestion et la vente de l'énergie produite par ses parcs éoliens et photovoltaïques

#### Construction











technique énergétique & économique





Fin de vie du parc : démantèlement ou renouvellement









## LA DÉMARCHE CNR, ACTEUR INTÉGRÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE





















## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

#### Le vent, ressource locale et renouvelable

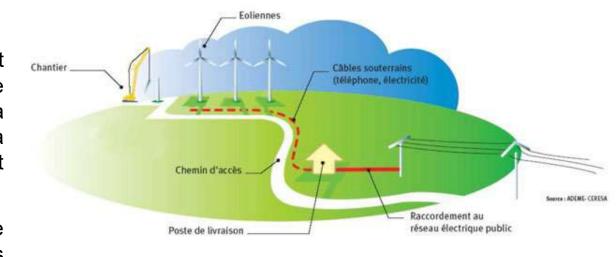
Depuis une vingtaine d'années, les éoliennes évoluent et se perfectionnent. Elles sont capables de capter des vents plus faibles pour générer de l'électricité. Une éolienne peut produire de l'électricité à partir d'une vitesse de vent de 2 à 3 m/s

Des territoires, encore peu engagés dans la transition écologique, ont maintenant accès à une ressource en vent inépuisable et décarbonnée

#### Fonctionnement d'une éolienne

Le vent fait tourner les pales de l'éolienne et génère ainsi une énergie mécanique considérable. Un générateur (dynamo), dans la nacelle de l'éolienne, est entrainé par la rotation des pales et transforme directement cette énergie en électricité.

L'électricité est acheminée dans le réseau de distribution existant et elle circule vers les postes de consommations selon leurs besoins.







EnRciT (

Saint Trivier



70

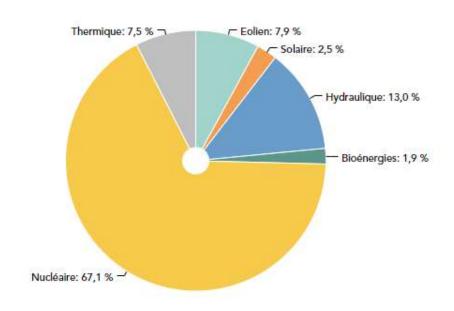
#### L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

#### L'éolien dans la transition énergétique

En 2015, la France adopte une loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte avec pour ambition de produire 40% d'électricité par les énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Selon les données de Rte France, les énergies renouvelables fournissent environ 23% (contre 16% en 2017) de l'énergie électrique totale en 2020. L'éolien y contribue largement avec une augmentation de 17,3% d'électricité produite entre 2019 et 2020, pour une part totale de 7,9% (graphique cicontre).

#### Energie produite



https://bilan-electrique-2020.rte-france.com/production-production-totale/#1









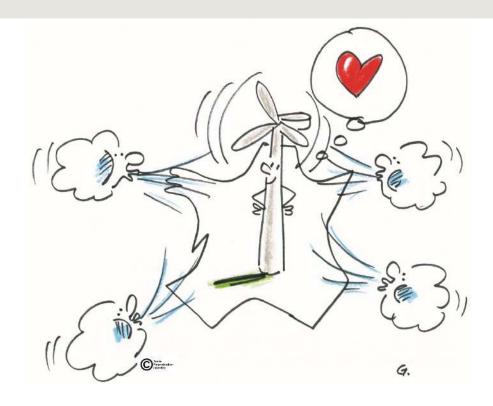
## LE GISEMENT EN FRANCE

#### LE GISEMENT ÉOLIEN (hors Corse et DOM)

En km/h



	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	
Bocages denses, bois, banlieues	< 12,6	12,6 - 16,2	16,2 - 18,0	18,0 - 21,6	> 21,6	
Rase campagne, obstacles épars	< 12,6	16,2 - 19,8	19,8 - 23,4	23,4 - 27	> 27,0	
Prairies plates, quelques buissons	< 18,0	18,0 - 21,6	21,6 - 25,2	25,2 - 30,6	> 30,6	
Lacs, mer	< 19,8	19,8 - 25,2	25,2 - 28,8	28,8 - 32,4	> 32,4	
Crêtes, collines	< 25,2	25,2 - 30,6	30,6 - 36,0	36,0 - 41,4	> 41,4	



Source : Ademe



Vitesse du vent à 50 mètres au-dessus du sol en fonction de la topographie

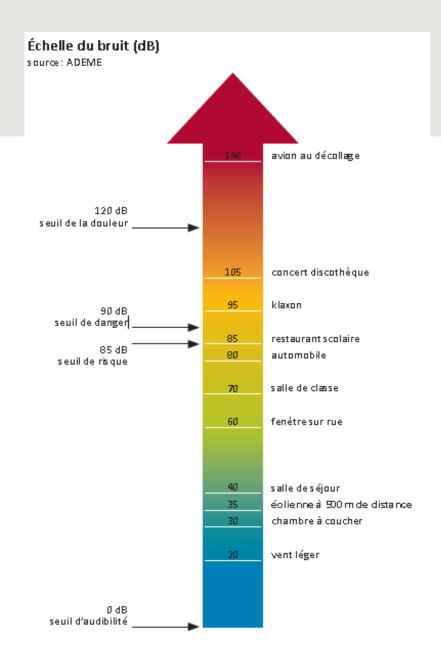
## **FOCUS SUR L'ACOUSTIQUE**

- Une des réglementations les plus strictes d'Europe
- Objectif : confort des riverains
- Etudes normées, réalisées par un bureau d'étude reconnu et indépendant
- Niveau de bruit contrôlé à la mise en service et en cours d'exploitation

Émergence maximale le jour (7h et 22h)	+5 dB(A)
Émergence maximale la nuit (22h à 7h)	+3 dB(A)
Niveau de bruit maximal à environ 150m	60 dB(A)



Sonomètre enregistrant le bruit résiduel sur site









## LES IDÉES REÇUES

LE 28 MAI 2021, LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PUBLIE UN DOCUMENT POUR Y VOIR PLUS CLAIR SUR L'ÉOLIEN TERRESTRE. PLUSIEURS AFFIRMATIONS SONT TRAITÉES POUR DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX.

**SOURCE:** HTTPS://WWW.ECOLOGIE.GOUV.FR/Y-VOIR-PLUS-CLAIR-VRAIFAUX-SUR-LEOLIEN-TERRESTRE